LES
VICOMTES DU MANS
ET
LA MAISON DE BELLÊME

PAR

M. J. DEPOIN

(Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1909)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCX

RECHERCHES

SUR

LA CHRONOLOGIE DES VICOMTES DU MAINE.

Moins heureux que les vicomtes de Limoges, qui ont eu la bonne fortune d'intéresser M. de Lasteyrie, et que beaucoup d'autres dont se sont occupés les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, les vicomtes du Mans attendent encore leur historien [1].

Les notes qui suivent sont destinées à aider dans sa tâche le généalogiste qui voudra préciser leur filiation.

Le prénom de Raoul est traditionnel dans leur race, qui remonte aux toutes premières années du x^e^ siècle.

Le comté du Mans se trouvait, le 13 juin 891, aux mains d'un comte Bérenger [2], dont l'obit figure au 13 décembre dans le nécrologe de la cathédrale [3], où son nom est associé à celui de son contemporain, l'évêque Lambert.

Dans une lettre de Gonthier, successeur de Lambert, adressée à tous les chrétiens défenseurs du droit et de la justice, pour se plaindre des violences dont il a été l'objet, ce prélat rappelle qu'un conquérant venu d'une province éloignée, Roger, *Rotgarius nefandus*

[1] On ne saurait faire état de la brochure de M. Maurice Passe : *Notice historique sur Beaumont-le-Vicomte et ses seigneurs*. Mamers 1891, in-8° (B. N. LK^7^ 27222). Celle de M. Eugène Hucher : *Monuments funéraires et sigillographiques des vicomtes de Beaumont-au-Maine;* Le Mans, Monnoyer, 1882, in-8° (B. N. LK^2^ 3308), bien qu'écrite avec critique, est très incomplète : elle tient seulement compte d'une partie des textes imprimés et des analyses données par M. Bilard, des documents originaux conservés aux Archives de la Sarthe.

[2] Baluze, *Armoires*, t. LXXVI, p. 160.

[3] Ms. lat. 9206; «Idibus decembris. Lambertus episcopus et Berengarius comes».

vir, s'empara du Maine. Ce Roger ne saurait se confondre avec le neveu de Hugues de Bourges, dont parle Abbon, car ce poète nous le présente comme un partisan du roi Eudes, et Gonhier nous dit au contraire que Robert, frère d'Eudes, vint avec les fidèles du roi assiéger Roger dans la ville du Mans. L'évêque ayant alors quitté la cité pour se rendre auprès du roi, Roger saisit son temporel [1].

Robert étant entré dans la place, en reçut l'hommage et la donna à Gauslin II, descendant de Rorgon Ier. Ce comte Gauslin est cité dans l'entourage de Robert agissant comme abbé de Saint-Martin de Tours, de 909 à 914. Gauslin croyant avoir tout pacifié, et comptant sur la fidélité qui lui avait été jurée, s'étant absenté de la ville, Raoul et le reste de ceux qui avaient gardé leur foi à Roger s'étant rassemblés, chassèrent de la cité les hommes de l'évêque et les fidèles du comte Gauslin [2].

Cet événement se place apparemment en 914, époque où Charles le Simple portait tout son effort sur la Lorraine qui venait de le reconnaître pour roi.

Roger, rétabli par l'intervention de Raoul, mourut le 23 juin [3]. Dès le 31 mars 919, nous rencontrons la souscription : « Signum domni Hugonis Cenomannensium comitis » au bas d'une charte de Robert, déjà souscrite par lui et par son fils Hugues [4]. Ce personnage est, à n'en pas douter, celui qui, en 930 et le 21 mars 931, souscrit à deux chartes de Hugues le Grand, données l'une à Tours et l'autre à Bourges, sous cette formule : « Signum Hugonis comitis, filii Rotgerii comitis [5]. » Ce Hugues Ier est la tige de nombreux homonymes qui se succédèrent dans le comté du Mans, et sous lesquels on rencontre une suite de vicomtes du nom de Raoul. Il y a donc lieu de considérer le Raoul, lieutenant de Roger, père

(1) « Ubi in eadem urbe a Rotberto et a Regis fidelibus obsessus est (Rotgarius); Nobisque ad Regem inde egressis, omnem substantiam nostram et nostrorum violenter abstulit. » (*Actus pontificum Cenom.*)

(2) « Rotbertus comes civitatem nostram ingrediens, recepit eam, et dedit eam Gauzlino. Ipse autem Gauzlinus, pacificatis et in suam fidelitatem omnibus adunatis, cum inde egressus esset, Radulfus et reliqui qui ad Rotgarium fidelitatem tenebant, congregantes se in unum, nostros homines et omnes Gauzlini fideles a civitate ejecerunt » (*Epistola Gunherii ad Christianos*, ap. *Actus pontif. Cenom.*)

(3) « IX Kal. Julii. Ob. Rogerus comes. » (Nécrologe de l'église du Mans, ms. lat. 9206.)

(4) D. Housseau, *Coll. de Touraine*, t. XIII, n° 6662.

(5) Baluze, *Armoires*, t. LXXVI, p. 109, 139.

de Hugues Ier, comme le premier des vicomtes du Mans de cette dynastie.

En 936, Raoul, vicomte, accompagne le comte Hugues (du Mans) à Poitiers où ce comte exerce momentanément le pouvoir.

En 948 fut sacré le 1er janvier comme évêque du Mans, Mainard, qui d'abord avait été marié et était déjà père de plusieurs enfants. Il siéga vingt ans cinq mois six jours et mourut le 6 juin 968. D'après les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, il était frère du vicomte du Mans. Ce vicomte est sans doute Raoul II.

Raoul II est cité avec le comte Hugues et ses fils Hugues et Foulques, en mars 967 (1) et en 971 (2).

Raoul III est l'auteur d'une charte qui débute ainsi : « In nomine Dei Rodulfus, gratia Christi summi regis omnipotentis, Cenomannus vicecomes, vigili animo pertractans et sollicita mente requirens semper memor esse mei salutis, necnon et bone conjugis Godehelt et cuncte mee progeniei. Ergo noverit omnium fidelium multitudo, quoniam dum nuper Montem Sancti Michaelis, causa orationis, cum conjuge predicta et filio, nomine Rodulfo, petierem, obtuli et dedi S. Michaeli et omnibus inibi Deo servientibus... clausum vinearum... juxta civitatem in suburbio qui dicitur Vetus Pons... » (3).

La charte est ainsi souscrite : « S. Hugonis comitis. — S. Rodulfi vicecomitis. — S. Godehelt uxoris ejus. »

M. Bertrand de Broussillon, le premier éditeur de cette pièce, remarque qu'elle réfute M. Hucher qui (4) fait commencer avec Roscelin Ier la filiation des vicomtes de Beaumont. Il ajoute que M. l'abbé Gérault a publié (5) un acte du comte Hugues Ier du Maine, où figurent un vicomte Raoul et son fils homonyme. Mais à son tour M. Bertrand de Broussillon n'indique pas les anneaux précédents de la chaîne généalogique, Raoul Ier et Raoul II.

(1) Donation du chanoine Girard à Saint-Julien de Tours (ms. lat. 5443, fol. 33).

(2) Donation de l'évêque Seinfroi (Mabillon, *Annal. Bened.*, t. III, p. 611, 718).

(3) Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur au Mans*, p. 2, place cet acte non daté vers 994. Voir sur ce cartulaire les observations critiques de M. Latouche, *Province du Maine*, t. XVI (1908), p. 218-220.

(4) *Monuments... des vicomtes de Beaumont*, p. 9.

(5) *Notice sur Évron*, p. 131.

Goheu doit être assimilée à l'une des sœurs d'Avesgaud, évêque du Mans, fille d'Ives l'Ancien de Bellême et d'une autre Goheu. C'est ce qui explique le pèlerinage du vicomte et de la vicomtesse du Mans au Mont-Saint-Michel.

Une fille de Raoul III et de Goheu fut Emeline, seconde femme de Hugues Ier d'Amboise, un chevalier qui avait vécu sous le règne de Lothaire (avant 986). Elle lui porta en dot Basogers et Sainte-Christine, et en eut trois fils : Lisoie, Aucher et Aubri[1]. «Lisoius de Ambasia et frater ejus Albericus» prirent part au siège de Thimert en 1059. Lisoie d'Amboise, dit aussi de Chaumont, eut d'Hersende Sulpice Ier qui s'allia à Denise, petite-fille de Geudoin de Chaumont, vicomte de Blois.

Raoul IV était vicomte du Mans lors du séjour en France du pape Benoît VIII.

Sa souscription est apposée, après celle du pape, à un acte daté : «Actum Cenomannis regnante Rotberto humili rege», sous cette forme : «S. Rodulfi ipsius civitatis vicecomitis.»

Hugues, comte du Maine, y rappelle que son fidèle Hugues a donné à l'église Notre-Dame du Mans les terres qu'il possédait à Tuffé, près de Mamers; l'acte est aussi souscrit par l'évêque Avesgaud, les abbés Engebaud de Saint-Pierre au Mans, Dinané de Notre-Dame; Geniès de Saint-Calais; Sesgalon de Saint-Laumer[2]. Il doit se placer en 1013.

Avant 1036, Geofroi le Vieux de Sablé, frère du vicomte Raoul, fondait le monastère de Solesmes avec sa femme Aélis (Adélaïde), d'origine carolingienne, comme le montre le prénom de Dreux donné à un de leurs fils[3].

L'obituaire de la Charité contient la mention suivante au 1er janvier : «Kalendis Januarii obierunt Eremburgis, vicecomitissa et

(1) Ms. lat. 17129, fol. 501. — Le prénom d'Aubri appartient à la famille des Ives; on le rencontre chez les Ives de Bellême et chez les Ives de Beaumont-sur-Oise.

(2) Baluze, *Armoires*, t. XXXVIII, p. 286.

(3) D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 57, 640. — L'évêque Avesgaud du Mans, mort en 1036, fut présent à la dédicace. La charte de dotation par Geofroi de Sablé porte ces souscriptions : «S. Radulfi vicecomitis. S. Odonis, fratris ejus.» Le prénom de Goheu se trouve en 1110 dans la famille de Sablé, issue de Robert le Bourgoin et d'Hersende, fille de Geofroi (D. Piolin, t. III, p. 685).

monacha, et Odilo abbas.» Il s'agit bien de saint Odilon, abbé de Cluny, mort dans la nuit du 31 décembre 1048 au 1er janvier 1049. Erembour, de vicomtesse devenue nonne, est donc morte avant cette date. La Charité ayant été fondée en 1028, il n'y a à cela nulle difficulté. C'est donc une vicomtesse postérieure à Goheu. Nous voyons en elle une fille d'Ives, fils de Foulcoin, et neveu de Seinfroi du Mans, le fondateur de Saint-Michel de l'Abbayette. La charte de fondation de ce monastère est donnée par Ives à Fresnay (*Fraterniacus*) en 997, et il y cite ses sœurs Billeud et Erembour. C'est par une autre Erembour, fille d'Ives, que le château de Fresnay sera passé aux mains des vicomtes du Mans, qui le possédaient dès le xie siècle.

Erembour a dû épouser Raoul IV, fils de Raoul III et de Goheu, c'est-à-dire son cousin issu de germain; les unions à ce degré étaient encore régulières à la fin du xe siècle.

Roscelin Ier souscrit à une donation faite à Saint-Vincent du Mans sous le pontificat de Gervais, qui ne fut installé qu'en 1038 (1). Elle a pour auteur un chevalier Eudes qui pourrait bien être le frère du vicomte Raoul IV, souscrivant à la fondation de Solesmes.

Roscelin Ier était en fonctions en 1047, lors du retour d'Italie de Geofroi-Martel Ier, comte d'Anjou (2), et souscrit avec son fils Raoul V à la donation d'un serf au monastère de Bourgueil par un Isembard qu'on retrouve, treize ans après, fourrier du comte Geofroi le Barbu (3).

Ce Roscelin, ayant un fils aîné nommé Raoul, se rattache visiblement au vicomte précédent. Toutefois, il est incertain de quelle façon. Il est très vraisemblable qu'il était son fils. On ne trouve pas

(1) Ms. lat. 5444, fol. 154.

(2) Ego Isembardus miles, accepto a vicecomite Roscelino homine, Gausberto nomine, illum tribuo monasterio S. Petri Burguliensis. S. Roscelini vicecomitis. S. Rodulfi filii sui. S. Roberti hostellarii qui miscuit vinum eidem Isembardo, quando Gaufridus comes venit de Imperatore Romae. Tempore quo regnabat Fulco, nepos Gaufridi Martelli, firmavit hanc ipsam donationem Lusdo, filius Huberti Campanei, sororque illorum Hersendis et maritus ejus Fulco miles. — Item post multum tempus, mortuo Fulcone, marito praedictae Hersendis, cum eam quidam miles, Willelmus de Montesorelli, sortitus est in conjugio, coepit calumniare.....» (Cartulaire de Bourgueil, fol. 33, Baluze, t. XXXVIII p. 172).

(3) Halphen, *Le Comté d'Anjou*, p. 108, note 4.

M. J. Depoin.

son nom associé à ceux de Raoul IV et d'Eudes, dans la charte de Geofroi de Sablé [1].

Roscelin vécut encore jusque vers 1050. Son fils Geofroi souscrit à la charte de fondation du prieuré d'Auvers-le-Hamon, dépendant de l'abbaye de la Couture. Cette donation eut lieu un jour des Rameaux, avec le consentement du comte Hugues, de son fils Herbert et de la comtesse Berthe. M. Halphen a établi que le second mariage de Berthe avec le comte du Mans se fit durant le voyage de Geofroi-Martel Ier à Rome en 1046/1047; Hugues mourut le 26 mars 1051, qui coïncide avec le mardi saint. Il est donc vraisemblable que la fondation du prieuré d'Auvers-le-Hamon est du 8 avril 1050 : Herbert III n'a pu naître avant l'été de 1047 [2].

Raoul V est qualifié « Rodulfus vicecomes Cenomannensis » dans l'acte de 1061 (sans quantième) où Geofroi (le Barbu), comte d'Anjou, donne à Marmoutier un collibert, le pêcheur Jean, avec sa famille [3]. Il est appelé vicomte de Lude (*vicecomes de Lusdo*) dans le cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois [4], où deux documents distincts lui attribuent deux fils qui tous deux devinrent vicomtes, Hubert et Raoul. Dans le premier de ces actes, le chevalier Haudoin de Vendôme (*Hilduinus cognomento Explora-metam*) donne à l'abbaye tourangelle, au temps de l'abbé Aubert (mort en 1064) la terre du Mas près Bezay, « auctorizantibus Rainaldo senescalco de cujus erat feodo, et Rodulfo vicecomite de Lusdo, de quo idem Rainaldus tenebat... ». On ajoute qu'en 1065 Hubert, fils du vicomte Raoul, confirma la concession paternelle; « Hubertus, filius Rodulfi vicecomitis, acceptis... XX solidis, auctorizavit hec omnia, apud Vindocinum, anno ab Incarnatione Domini 1065 ». En 1071, son frère, le vicomte Raoul VI, autorisa également les moines à posséder le Mas de Bezay.

[1] Deux frères, co-seigneurs d'Acé, qui abandonnent à Saint-Vincent tous leurs droits sous l'épiscopat d'Ougrin (1055-1066), se nomment *Raoul* et *Geofroi*, leurs femmes Roheude (*Rohildis*) et Ausende (*Alsendis*), leurs fils Guérin, Hugues, *Roscelin*, *Geofroi*, *Eudes*; leurs filles Ausbour, Avoie (*Hadvidis*), Rohaud, Héluise (*Heilvisis*), Aélis, Cécile (ms. lat. 5211-B. fol. 16). L'association de ces prénoms, qui sont ceux des vicomtes du Mans, dans une lignée parallèle peut-être issue d'Eudes, nous engage à considérer Roscelin Ier comme le fils de Raoul IV.

[2] Ms. lat. 17123, fol. 36. HALPHEN, *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 71-76.

[3] Arch. d'Indre-et-Loire, H 270; D. HOUSSEAU, t. XII², p. 6796; SALMON et DE GRANDMAISON, *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 16 et append., n° 19, p. 11.

[4] Edit. DE TRÉMAUX, p. 143, 151.

Geofroi peut être considéré comme le fils cadet de Roscelin Ier.

Dans un acte passé du vivant de son père, « Gaufredus filius Roscelini vicecomitis » donne à Saint-Vincent du Mans les églises de *Segovia*, Avesgaud étant abbé, à la prière de l'évêque de Séez Ives de Bellême, « de cujus casamento praedictae ecclesiae erant », et reçoit quinze sous de compensation (1).

On retrouve Geofroi du temps de son frère Raoul. « *Gaufridus frater Radulfi vicecomitis* » réclame à Saint-Vincent la terre de Champdolent, et finit par s'accorder avec l'abbé Renaud. L'évêque Ives de Séez intervient encore (2). Dans un épisode ultérieur, Geofroi est qualifié vicomte, « *Gaufredus vicecomes* ». Il prend d'ailleurs ce titre dans deux autres actes, dont l'un passé au Mans, où il fait acquiescer ses fils Guillaume et Eudes, en présence d'un autre Eudes, vicomte. Guillaume, bien que son fils aîné, n'hérita pas du titre; on le nomme seulement « *Willelmus filius Gaufridi vicecomitis* » dans un titre où il agit comme vassal de Robert de Bellême, fils du comte Roger de Montgommery (3).

La conclusion à tirer de ces remarques, c'est que Geofroi n'exerça la vicomté qu'à titre temporaire et comme tuteur du fils de Raoul V, Hubert : dans un acte ultérieur de celui-ci, intervient « *Gaufridus patruus vicecomitis* ». Geofroi fut donc l'oncle paternel d'Hubert. C'est ce qui ressort avec netteté d'un passage du Cartulaire de Marmoutier, dont Eugène Hucher a été le premier à tirer parti (4).

Le titre de vicomte est attribué encore à Geofroi dans une charte du comte (du Perche) Roger (de Montgommery) et de sa femme Mabile (*Amabilia*) relative à l'église de Courgains (*de Curia laboriosa*) donnée à Saint-Vincent du Mans (5).

(1) Ms. lat. 5444, fol. 237.

(2) *Ibid.*, fol. 199.

(3) *Ibid.*, fol. 228, 257.

(4) Voici le passage invoqué judicieusement par M. Hucher : « Instigantibus igitur monachis Majoris monasterii, declaravit vicecomes (Radulfus), tum in egritudine positus, jus in ea quaeque dederat soli competere Majori monasterio, *et Gaufridum fratrem suum illud defendere rogavit.* Hubertus etiam, Radulfi filius, patre mortuo, autorizavit. Testes *in egritudine Radulfi* fuerunt canonici Sti Germani Cenomannensis qui ad eum visitandum venerunt, *et Gaufredus vicecomes*, frater Radulfi. » (Hucher, *Monuments... des vicomtes de Beaumont*, p. 11.)

(5) « Rogerius comes et uxor ejus Amabilia; Rotrochus, filiique ejus, Hugo videlicet Capellus et Warinus Brito... annuerunt Sancto Vincentio ecclesias de Segonia et de Curia laboriosa, et omnes terras que de casamento Gaufridi vicecomitis erant. » (N° 580.)

L'administration tutoriale de Geofroi fut courte, puisque dès le printemps de 1062 Hubert stipule comme vicomte, et son oncle n'intervient plus que comme témoin dans la charte confirmant les dons faits par son père à Marmoutier [1].

Raoul V épousa Emme, fille d'Étienne, à qui Foulques Nerra avait inféodé le château de Montrevault (*Mons rebellis*). Cette seigneurie fut divisée : Raoul s'intitule vicomte du Grand-Montrevault, tandis que le Petit-Montrevault restait aux mains des descendants de Roger le Vieux, qui l'occupait avant 1039 [2].

Adeberge, femme d'Étienne et mère d'Emme, était sœur de l'évêque d'Angers, Hubert. Ce prélat fut inhumé le 2 mars 1047 d'après l'obituaire de Saint-Serge [3].

Hubert était fils du vicomte de Vendôme Hubert, mort un 28 octobre [4], qui ne se distingue pas de l'*Hubertus vicecomes* chargé d'assurer, pour le mois de janvier, la garde du château de Vendôme au temps de Bouchard le Vénérable, mort en 1006; le père et le fils sont cités dans une charte du comte Eudes de Blois, en 1015, où l'on trouve ces souscriptions : « S. Huberti. S. Huberti filii ejus » [5].

Hubert, voulant obtenir pour son fils l'évêché d'Angers; eut recours à l'influence du comte Foulques (Nerra) et pour s'en assurer les bonnes grâces, lui rendit la ferme et l'église de Mazé [6]. C'est sans doute le *pius homo Hubertus* qui fit en 1030 une fondation

(1) Cet acte daté de 1061 est à reporter à 1062, peu avant Pâques.

(2) Halphen, p. 158-161.

(3) « VI nonas Martii. Depositio domni Huberti episcopi anno Domini M. XLVII. » (D. Housseau, t. XIII[1], n° 10055.) — L'ordination de son successeur Eusèbe Brunon est mentionnée au 6 décembre 1047, qui tombe, cette année-là, le deuxième dimanche de l'avent (ms. fr. 22329, fol. 597). — « Hubertus sedit XXX (*corr.* XXXX) pene annis. » (Kalendarium S[ti] Albini Andegav., scriptum anno 1155; *ibid.*) Il fut sacré un 13 juin, date qui tombe seulement un dimanche en 1008, et non en 1006 comme le porte le texte d'un ms. de Saint-Serge du XI[e] siècle. (*Ibid.*, fol. 585) : « Idibus Junii, dies ordinationis Huberti praesulis anno ab Inc. Dom. MVI; et eodem anno Gosfredus comes natus est II idus octobris. » — Geofroi est né en 1007 d'après d'autres textes; M. Halphen les récuse en solidarisant toutefois la date de l'ordination d'Hubert et celle de la naissance de Geofroi (p. 10).

(4) « V kal. novembris. Hubertus vicecomes, pater Huberti episcopi ». (Baluze, t. XXXIX, p. 32.)

(5) D. Housseau, *Coll. de Touraine*, t. II, p. 365.

(6) *Ibid.*, t. XIII[1], n° 10836.

pour l'église de Noyers, du consentement de Foulques Nerra et de son fils [1].

Une charte relative à la fondation du prieuré de Vivonne mentionne le vicomte Raoul, sa femme Cana ou plutôt Ema [2], leurs fils Hubert et Raoul; Alain, frère du vicomte, et Raoul leur neveu. Dans cet acte, où Raoul est qualifié vicomte de Beaumont (sur Sarthe), il est question de « Thietbertus monachus et medicus, cui pro impensa sibi medicina, vicecomitissa Cana VII libras dimisit » [3]. — Dans le cartulaire de Luché [4], ce même Raoul avec sa femme nommée *Amelina* (Emmeline, diminutif d'Emme) vend au monastère de Saint-Aubin une part de l'église de Luché pour le prix de cinq cents sous, et fait don de l'autre part pour le repos de leurs âmes.

Emma fit le 3 mars 1048 une fondation pour ses parents, inhumés tous deux au cimetière de Saint-Serge [5]; elle-même fut enterrée dans ce monastère par Gervais de Château-du-Loir, alors évêque du Mans, et par l'abbé Vougrin, qui fut plus tard le successeur de Gervais; elle était morte le 12 septembre 1058 [6].

L'acte n'est point daté, mais parmi les témoins est l'abbé Thierri,

[1] Ms. lat. 18395, fol. 212.

[2] Les lettres *ama* ont dû être lues *cana*.

[3] MARTÈNE, *Hist. de Marmoutier*, t. III, p. 301.

[4] Arch. de la Sarthe, H 267.

[5] « Anno ab Incarnatione Dni MLVIII, obiit Emma, vicecomitissa Cenomannensium II idus septembris, que fuit neptis Dni Huberti dulcis memorie, episcopi quondam Andegavensium, cujus corpus sepultum est intra monasterium SS. Sergii et Bachi per Dnum Gervasium Cenom. episc. et Dnum Vulgrinum abbatem S. Sergii, postea episcopum Cenom., cum reliquorum hujus diocesis abbatum monachorumque, necnon et popularis multitudinis ingenti frequentia, cum luctu publico et merore.

« Anno Inc. Dni MXLVII, v. non. martii, ob hujus propinquitatem sanguinis et dilectionem carissimam, sed et propter patris sui Stephani et matris sue Adebergæ tumulationem, qui et ipsi in cimeterio S. Sergii humati jacent, pred. matrona Emma ibidem sepeliri maluit, pro ejus suaque elemosina, nobilis vir ipsius Radulfus vicecomes Cenomanensium dedit S. Sergio dimidiam curtem et dimidiam ecclesiam S. Remigii in pago Metallico. »

(Cop. de Gaignières. Lat. 5446, f. 254. — Coll. Moreau, t. XXVI, p. 22.)

[6] Cette date est confirmée par l'obituaire de Saint-Maurice d'Angers : « Pridie idus septembris : Emma vicecomitissa Cenomannensis, neptis Huberti episcopi. » (BALUZE, t. XXXIX, p. 32) et par celui du Ronceray : « Idibus septembris. Emina vicecomitissa. » (D. HOUSSEAU, t. XII², n° 7838.)

qui siégea de 1056 à 1059 (1). Il n'y a point de doute sur l'identité du vicomte, car le même cartulaire signale un accord conclu entre Saint-Aubin et *Hubertus, filius Radulfi, vicecomitis de Luchiaco*, du vivant de son père, en présence de son suzerain, Foulques de Vendôme.

La femme de Raoul V est nommée Emeline dans une charte où ces époux confirment une fondation faite par l'évêque Hubert d'Angers pour son père Hubert et sa mère Emeline, à l'abbaye de Marmoutier.

Avec le vicomte du Mans et sa femme sont cités leurs quatre enfants, Hubert et Payen (ainsi désigné parce qu'il n'était pas encore baptisé), Aubour et Goheu (*Hildeburgis et Godehildis*). On voit reparaître ici les prénoms des filles d'Ives le Vieux de Bellême (2).

Hubert avait succédé à son père dès 1062 (3) à Beaumont (4), à Fresnay, à Sainte-Suzanne (5) et au Lude (6).

C'est lui qui, à la mort d'Herbert III du Maine, opposa à Guillaume le Conquérant, qui venait prendre possession du pays au nom de son fils Robert Courteheuse, « un prétendant de son choix, Gautier, comte de Mantes et de Pontoise, époux de Biote, tante paternelle d'Herbert » (7). La mort prématurée de ces époux rendit Guillaume maître du pays (1063). En 1072, les Manceaux cherchèrent en Azzon d'Este un nouveau chef; Hubert fut au nombre de ses partisans, et dut encore se soumettre à Guillaume, qui s'était emparé de Fresnay, l'un de ses châteaux. En 1085, il fomenta une troisième insurrection qui avorta encore, et dut faire sa paix avec Guillaume (8).

(1) Halphen, *Le Comté d'Anjou au xi^e siècle*, p. 115, 274, 281.

(2) Martène, *Hist. de Marmoutier*, t. II, p. 337; ms. de la bibl. de Tours.

(3) Cartulaire de Marmoutier pour le Maine; Baluze, *Armoires*, t. LXXVII, p. 17.

(4) La charte de fondation du prieuré *de Torceio* par Bouchard, fils de Foucher *de Craponnia*, contient cette mention : « Auctorizavit Hamelinus frater ejus in curte Huberti vicecomitis apud Bellummontem. » (Ms. lat. 12878, fol. 183.)

(5) Ms. lat. 5444, fol. 201. *Cartulaire de Saint-Vincent du Mans*, t. I., col. 285, n° 492. Halphen, p. 186.

(6) Ermengarde sa veuve est appelée « vicecomitissa de Lusdo » (D. Housseau, III, 822).

(7) Halphen, *Le Comté d'Anjou*, p. 179, 181.

(8) Ms. lat. 5444, fol. 201. *Cartulaire de Saint-Vincent du Mans*, t. I, col. 285, n° 492. Halphen, p. 186.

Il épousa le 6 décembre 1067 Ermengarde, fille de Guillaume Ier, comte de Nevers, et d'une autre Ermengarde, fille de Rainard, comte de Tonnerre [1].

Le cartulaire de Saint-Aubin contient divers actes concernant les vignobles de Luché. Sous l'abbé Otran (21 mars 1060-17 février 1082), Vivien du Château de Lude, sa femme Erembour et son fils Adam, en donnèrent une partie; plus tard, «alors que le vicomte Hubert et Robert Bourgoin, sire de Craon, s'efforçaient de détruire la tour de Jehan du Lude, Erembour, femme de Vivien Le Riche, son fils Géraud et son gendre Sévin renoncèrent à toute revendication sur les vignes données à Saint-Aubin par Jehan». On trouve encore dans ce recueil qu'Ermengarde, vicomtesse du Lude, étant dans la tour du château de Mayenne, concéda à l'abbé Girard II (8 août 1082-9 janvier 1107) une portion du bois des Loges [2]. La guerre entre Hubert et Jehan du Lude n'est pas mentionnée par M. Halphen, ce doit être un épisode du soulèvement contre Guillaume le Conquérant et ses fauteurs.

Le vicomte Hubert du Mans est cité avec sa femme et trois de leurs fils, Raoul, Hubert, Guillaume, dans une charte où il fait à Ramnoul, abbé de Saint-Vincent, donation d'une chapelle pour y instituer des prières perpétuelles pour les siens; elle est datée ainsi : «Actum est hoc ante castellum Bellimontis, triduo antequam vicecomes in Anglicam terram proficisceretur [3].»

On voit par là que la réconciliation d'Hubert avec Guillaume le Conquérant devint assez ferme pour que le vicomte de Beaumont se décidât à passer la Manche.

Un quatrième fils d'Hubert, Denis, destiné par son prénom à la vie religieuse, est cité avec ses père et mère et avec ses aînés dans une charte où Hubert donne la chapelle Saint-Aubin du Lude au monastère angevin du même nom [4]. Il s'y intitule «vicomte du Maine par la grâce de Dieu et par l'hérédité».

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. VII, p. 199.

[2] Ms. lat. 17126, fol. 238.

[3] Ms. lat. 5444, fol. 22. On remarque la présence de «Goffridus, patruus vicecomitis» à cette fondation.

[4] «Ego Hucbertus, per Dei gratiam simul et progeniem, Cenomannensium vicecomes, confirmavi cum uxore mea et filiis meis donum quem Hamelinus presbiter Sancto Albino dedit, capellam videlicet apud Lusdium constructam, in honore Dei et ipsius sancti... S. Hucberti vicecomitis † S. Hermengardis viceco-

Hubert mourut le 5 décembre d'une année antérieure à 1095 [1]. En effet le 24 mai de cette année, les moines de Saint-Vincent du Mans constatent la ratification d'un don du vicomte Hubert accordée par son fils Raoul, l'année même où il avait épousé la sœur de Gui de Laval [2]. Le dernier historien de cette maison dit que c'est tout ce qu'on sait sur cette fille de Gui II, dont aucun document ne donne le nom [3].

Pendant la guerre entre Hubert et Guillaume, celui-ci institua pour vicomte du Mans le frère d'Hubert, Raoul VI, qui occupe ce rang le 30 mars 1073 (1074, n. st.) dans un acte confirmatif d'un échange entre lui et son frère Geofroi, où figure encore un autre de leurs frères, Eudes [4].

Raoul VI exerce les fonctions de vicomte à Vendôme le 5 janvier 1079, date à laquelle il accorde aux moines de la Trinité diverses concessions, du consentement de sa femme Agathe, fille du comte Foulques (l'Oison) de Vendôme [5].

Cette union était contractée dès 1071, date où Raoul, qui portait déjà le titre de vicomte et est qualifié fils du vicomte Raoul du Lude (*Radulfus vicecomes filius vicecomitis Radulfi de Lusdio*) ayant revendiqué la propriété du Mas de Bezay et de la terre de Nourray, y fit des réquisitions forcées, et se préparait à quelque chose de pis, lorsque l'abbé Barthélémi de Marmoutier se décida à lui offrir douze sous qu'il accepta afin de se désister de ses chalenges : Agathe y consentit, et reçut un denier d'or. L'acte est daté *in pago Vindocinensi apud Rupes* [6].

Le 27 juin 1086, une donation à Saint-Florent de Saumur a

mitisse † S. Radulfi. S. Herberti † (*corr.* Hucberti; cette rectification a échappé à M. B. de Broussillon) S. Guillelmi † S. Dionisii †.» (*Cartulaire de Saint-Aubin*, t. II, p. 302.)

(1) «Nonis decembris. Hubertus vicecomes.» Nécrol. de la Charité du Mans; D. Housseau, t. XII[1], n° 7838.

(2) *Cartulaire de Saint-Vincent*, n° 626, Martène, *Ampl. coll.*, t. I, p. 564.

(3) P. 55 et 67, n° 74.

(4) Ms. lat. 17123, fol. 188.

(5) Litterarum apicibus annotamus quid nobis Radulfus vicecomes de dominicatura dederit, quidve donatum de fevo suo auctorizaverit, annuente uxore sua Agatha, filia Fulconis comitis Vindocinensis (Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. I, p. 422; Coll. Decamp, t. CIII, p. 139; coll. Baluze, t. XLVII, p. 89).

(6) De Trémault, *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, p. 151.

pour auteurs Raoul, Agathe et leur fils Foulques[1]. L'acte débute ainsi :

Rodulfus de Monterebelli, gratia Dei vicecomes appellatus, enormitate scelerum meorum quibus iram michi thesaurizo in die irae et revelationis justi judicii Dei... valde perterritus...

Le 15 juillet 1095, ce sont trois fils, Foulques, Raoul et Bouchard, qui sont associés à leurs parents lorsque ceux-ci firent don à Saint-Maurice d'Angers de l'église Saint-Nicolas qui venait d'être élevée dans leur château neuf[2].

Ce vicomte n'est peut-être pas différent du *Radulfus ditissimus*, un des plus grands personnages d'Angers, sur lequel Baudri, abbé de Bourgueil, composa trois épitaphes. Les poésies de Baudri sont voisines de 1096[3].

La succession des vicomtes de Montrevault, après Raoul, est assurée par un document intéressant.

Foulques, son fils aîné, lui succéda, et fut à son tour remplacé par son fils Roscelin. Le vicomte Roscelin, contemporain d'Hervé, abbé de Saint-Serge, confirma les aumônes de ses aïeux à ce monastère, du consentement de sa femme Pernelle (Pétronille), fille d'Ouri de Beaupréau[4].

Raoul VII, fils aîné d'Hubert, son père étant mort, vint avec sa mère Ermengarde et son frère Hubert, au temps du carême à Saint-Vincent du Mans; et, se trouvant dans la maison des hôtes, il fut prié par l'abbé Ramnoul de confirmer le don de la chapelle Saint-Flaceau (*capellam in honore Sancti Floscelli martyris dicatam, in*

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVI, p. 408, d'après le Livre blanc, n° 1; D. Housseau, t. III, p. 887.

[2] « Ex dono Radulfi vicecomitis, de ecclesia S. Nicolai in novo castro suo nova facta, inspirante uxore Agatha, et filiis Fulcone, Radulfo et Burchardo, consentientibus, Sancti Mauricii templo, ejusque canonicis, cum prediis quibusdam, data. — Datum apud S. Quintinum, in virgulto juxta ecclesiam de parte orientali, XVII kal. augusti, anno MXCV, indictione IV, epacta XIII, Fulcone minore comite Andegavensi, Goffrido de Meduana electo in episcopum. » (Livre noir de Saint-Maurice, cap. 40. Housseau, t. III, p. 964, 987. — Baluze, t. XXXIX, p. 57.)

[3] Coll. Duchesne, t. IV, p. 10.

[4] *Cartulaire de Saint-Serge*, fol. 147. — Housseau, t. XIII[1], n° 10208.

urbe Cenomannica sitam) fait par son père à cette abbaye; il y consentit volontiers[1].

Dès 1096 Raoul VII est en fonctions; il s'intitule *vicecomes de Frederniaco*, c'est-à-dire vicomte de Fresnay[2]. En 1109 il s'intitule *vicecomes et dominus Bellimontis* dans une charte solennelle relative à la fondation de l'abbaye de femmes d'Étival, où sa sœur Goheu (*Godehildis*) fut instituée première abbesse[3]. Goheu était déjà religieuse à la Charité, et son nom est cité avec celui de sa mère dans une concession d'un droit d'usage en forêt accordé par la vicomtesse aux moines de Saint-Nicolas, *teste ipsa comitissa et filia sua Godehilde moniali*[4]. L'abbesse Thiéberge de la Charité provoque un plaid où elle se rend avec quelques-unes de ses sœurs, entre autres *Godehildis nata Lusdii vicecomitissae*[5].

Cette abbesse Goheu est mentionnée dans le nécrologe de la Charité au 13 avril[6] et sa mère le 14 octobre[7].

Du temps qu'elle était encore dans le monde et qu'elle accompagnait sa mère Ermengarde, toutes deux donnèrent à Saint-Nicolas d'Angers[8] le droit de capture de toute espèce de bêtes sauvages dans le bois de Cheffes, près d'un prieuré fondé entre 1060 et 1068[9]. Ce don fut fait au temps de l'abbé Noël (1080-1098).

La vie militaire de Raoul VII comporte deux intéressants épi-

(1) «Post mortem patris, venit Radulfus cum matre Ermengarde et fratre Huberto Cenomannis, et in hospicio S^ti^ Vincencii requisivit eum abbas Ramnulfus ut, quod pater dederat annueret; quod benigne annuit, abbatemque revestivit.» (Ms. lat. 5444, fol. 22.) — L'abbé Ramnoul ayant siégé de 1080 à 1100, ce synchronisme est sans utilité pour préciser la date funèbre du vicomte Hubert.

(2) Acte concernant la «parochia Locanacensis» relatant une sentence du 3 août 1096 rendue «judicio domni Hoelli episcopi et Radulfi, vicecomitis de Frederniaco». (Ms. lat. 17126, fol. 236. — Ms. lat. 12658, fol. 163.) — Une pièce de 1112, relative au même village, établit l'identité de Raoul avec le vicomte de Beaumont.

(3) Arch. de la Sarthe, H 1372. Ms. fr. 22329, fol. 522. — BALUZE, t. XXXVIII, p. 231.

(4) Ms. fr. 22329, fol. 581; d'après le Cartulaire de Saint-Nicolas, fol. 83 v°.

(5) MARCHEGAY, *Arch. d'Anjou*, t. III, p. 161-169. Cart. de la Charité, n^os^ 253, 254.

(6) «Idibus Aprilis. Domna Godehildis, ecclesie Carneie prima abbatissa.» (D. HOUSSEAU, t. XII^2^, n° 7838.)

(7) «II Idus Octobris. Ermengardis vicecomitissa.» (*Ibid.*)

(8) D. HOUSSEAU, t. XIII^1^, n° 9521, d'après le Cartulaire de Saint-Nicolas, fol. 33.

(9) HALPHEN, p. 302.

sodes. En 1098, il se rendit à Guillaume le Roux, qui assiégeait le Mans, ainsi que les autres défenseurs de la ville, Geofroi de Mayenne, Rotrou de Montfort, Lisiard de Sablé. En 1118 il prit part à la bataille, comme un des lieutenants du comte du Maine, Foulques V d'Anjou[1]. Deux ans plus tard, il est témoin d'une charte de Marmoutier[2]. Raoul mourut peu de temps après, car, dès le pontificat d'Hildebert (mort en 1125), il était remplacé par Roscelin, qui confirme, en qualité de vicomte, les franchises de la paroisse Saint-Aubin, près de Beaumont[3].

En 1112, Raoul est cité dans un texte avec ses fils Roscelin, Raoul et Gervais, résidant à Beaumont[4]. Il eut aussi une fille appelée Goheu (*Godoholdis*) qu'il fit religieuse à la Charité[5]; il est appelé dans la constitution de dot *vicecomes de Sancta Subsanna*, ce que Marchegay a eu l'idée imprévue de traduire par « vicomte de Substantion ».

Les actes de Raoul ne donnent pas le nom de sa femme, mais en procédant par élimination, il semble nécessaire de lui attribuer pour femme la vicomtesse Adénor, morte le 5 février, qui se fit religieuse à la Charité[6].

Raoul VII eut encore une fille appelée Tiphaine, religieuse au Ronceray, et qu'il dota[7]. Elle devint abbesse de la Charité et est citée en 1154 et 1160[8].

Le jour de la mort de Raoul VII est donné par le nécrologe de la cathédrale du Mans, c'est le 11 juin[9].

(1) Hucher, *Monuments*, p. 17, 19.

(2) Donation de Foulques Riboul. (Cartulaire de Marmoutier, t. II, p. 1-2.)

(3) Hucher, *Monuments*, p. 17, 19.

(4) « Vicecomes Radulfus, tempore quo adhuc in ecclesia S. Leonardi canonici erant, recognoscit canonicatum illum juris esse Sti Albini, eo quod esset in parochia Locanacensi. Roscelinus, Radulfus, Gervasius, filii vicecomitis, concesserunt apud Bellum montem anno 1112. » (Ms. lat. 17126, fol. 236.)

(5) *Cartulaire du Ronceray*, cap. 56. (D. Housseau, t. XII², n° 7599.)

(6) « Non. Februarii. Adenor comitissa, consoror nostra. »

(7) « Radulfus vicecomes donavit Sancte Marie unam mensuram terre, simul cum decimis et sepultura, in loco qui dicitur Faiz, quando filiam suam Theophaniam tradidit virgineae professioni. » (D. Housseau, t. XII², n° 7755.)

(8) *Ibid.*, n°s 7787, 7789, 7794. — Le nécrologe de la Charité note deux « Theophania abbatissa », l'une au 11 février, l'autre au 21 mai.

(9) Ms. lat. 5211 B, fol. 75, et ms. lat. 9206. — Les mentions de cet obituaire sont des XI^e^ et XII^e^ siècles.

Son fils Roscelin II lui succéda; il est cité avec Raoul, fils cadet de Raoul VII, en 1156[1].

C'est lui qui fit ériger à ses parents, dans l'abbaye d'Étival-en-Charnie, l'intéressant monument dont, en mars 1849, grâce à l'initiative de M. Hucher et à la coopération généreuse de M. de Caumont et de la Société française d'archéologie, s'enrichit le musée naissant du Mans. Dans ses *Monuments funéraires et sigillographiques des vicomtes de Beaumont*, M. Hucher a reproduit les statues de Raoul et de Goheu. Le fondateur d'Étival est représenté tout armé, avec le casque à nasal et la cotte de mailles; son écu porte un chevronné de six pièces; sa tête est soutenue par deux anges[2].

Robert de Torigny[3] relate un prodige observé en 1168 à Fresnay-le-Vicomte, une des terres de Roscelin, vicomte du Mans. Orderic Vital[4] nous apprend que celui-ci épousa Constance, une des nombreuses filles naturelles du roi d'Angleterre Henri Ier. On trouve une donation de lui à Cluny, où il prend le titre de vicomte du Mans et de Sainte-Suzanne, sa femme la vicomtesse Constance y est associée[5]. Il donne dans cet acte de 1173 l'église de Pont-sur-Sarthe, *de Ponte novo super Sartam juxta castrum Bellimontis*, pour fonder un prieuré qu'il dote de la dîme de tous ses revenus du château et de la châtellenie de Beaumont et de ses revenus en Angleterre; il lui concède trois foires, la justice haute et basse, et amortit par avance les acquisitions qui seront faites dans sa terre[6].

Ces deux époux approuvent encore une donation à Saint-Aubin par « Paganus Rechin, burgensis de Fraterniaco », qui semble bien descendre par bâtardise de Foulques Rechin. Jehan de Mayenne et

(1) « Anno ab Incarnatione Domini MCLVI, venerabili Hugone sub abbatis officio rempublicam monasterii Beatissimi Albini Andegavensis administrante, Roscelinus vicecomes Bellimontis, vir valde venerandus, Dei amore ductus, venit ad capitulum nostrum cum Radulfo fratre suo, et pro filiis suis Richardo et Guillelmo et aliis militibus suis... decimam molendini quem in stagno Rioi construxerat, ecclesie nostre cum decima anguillarum in elemosina... libere largitus est. » (Cartulaire de Saint-Aubin, t. II, p. 307.)

(2) Hucher, *Monuments*, p. 14.

(3) Chronique, édit. Delisle, t. II, p. 8.

(4) Lib. XIII, édition Le Prévost, t. V, p. 45.

(5) Coll. Moreau, t. LXXI, p. 81.

(6) Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana*, centuria I, cap. 14, p. 40.

Colombe, sa sœur, posent la charte sur l'autel; Constance est témoin pour Lisie, sœur de Payen[1].

Roscelin II était mort avant 1176, car son fils et successeur Richard Ier, vicomte de Beaumont, fit une libéralité à Saint-Vincent du Mans sous l'abbé Robert (1148-1176)[2].

En 1177, Richard, témoin d'une charte, se qualifie vicomte de Sainte-Suzanne[3].

En 1194, il confirme aux religieuses d'Étival les dons énumérés « in litteris carissimi patris mei Rodulfi, earum religiosarum et eorum monasterii fundatoris »[4]. Il leur donne pour son anniversaire divers droits en la ville et châtellenie de Fresnay, et des vignes, cens et revenus ayant appartenu à sa sœur Constance[5].

Roscelin II laissa, outre Richard Ier, son successeur, un autre fils, Raoul, qui en 1178 fut élu évêque d'Angers. Il assista l'année suivante au Concile de Latran, et mourut en 1184. Dans une lettre du roi Henri II d'Angleterre, agissant comme comte d'Anjou, ce prince qualifie l'évêque Raoul « dilectum cognatum nostrum ». Le roi et le prélat étaient cousins germains par leurs mères[6].

C'est à Richard Ier de Beaumont que doit s'appliquer l'obit consigné au nécrologe de la cathédrale du Mans au 25 janvier : « VIII kal. Februarii, vir nobilis Richardus, bone memorie vicecomes Bellimontis »[7].

Sa femme est nommée Lucie dans un acte de leur fils Raoul VIII. Elle mourut un 28 septembre, d'après l'obituaire de Ronceray.

(1) D. Housseau, t. III, n° 1063.

(2) Ms. lat. 5444, fol. 500.

(3) D. Housseau, t. V, n° 1930.

(4) Baluze, t. XXXVIII, p. 281.

(5) Arch. de la Sarthe, H 1371. — Cette Constance serait-elle une religieuse d'Étival?

On peut considérer cette libéralité comme testamentaire, car dès 1197, Raoul VIII, ayant succédé à Richard Ier, scelle un échange entre l'abbaye d'Étival et Robert de Chemiré (Hucher, p. 35). — Richard Ier fut inhumé à Étival; Gaignières nous a conservé le dessin de son monument, maintenant détruit; Hucher le reproduit (p. 34). Le bouclier du défunt porte un chevronné de six pièces.

(6) Ms. lat. 17126, fol. 341.

(7) Ms. lat. 9206. — On le trouve aussi dans le Martyrologe de Saint-Martin de Tours : « VIII Kal. Februarii. Obiit Richardus, vicecomes Bellimontensis. » Édité par l'abbé Bourrassé, *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, t. XVII (1865), p. 21.

Raoul règle une contestation avec le chapitre du Mans au sujet du bourg jadis nommé Bourg-l'Évêque, et qui a pris le nom de Bourg-le-Roi[1].

Le second fils de Richard Ier, Guillaume, fut fait évêque d'Angers en 1202, et mourut le 2 septembre 1240. On a de lui une lettre adressée à Raoul VIII « son très révérend frère » en faveur de l'abbaye de Mélinais. Raoul y obtempéra en confirmant, en 1233, les dons de dix livres de rente sur le moulin et la porte de la Flèche, et d'un serf bourgeois, faits à cette abbaye par Richard Cœur de lion[2].

Raoul VIII se dit fils de Richard et de Lucie dans un acte relatif à Saint-Aubin, où il offre aux moines la chapelle de Raillon, afin qu'ils y installent une léproserie[3].

En 1208, il renonce au droit de panage pour ses chiens, un jour par an, au prieuré de Cartes[4]. L'année suivante il confirme les dons faits à l'abbaye du Mélinais par Richard Cœur de lion[5].

Les moines d'Ébron eurent à se louer aussi de Raoul. En 1212 il renonça en leur faveur, afin qu'ils priassent pour sa santé et celle de sa femme Agnès[6], à exiger un repas qu'on devait lui servir dans une maison dépendant d'eux, chaque année, et en 1218 il se

[1] Ms. lat. 5211 B, fol. 5. — En 1229, Raoul VIII fit un nouvel accord avec les chanoines au sujet du four banal et du fournage imposé aux hommes de l'Église dans le bourg. (*Ibid.*)

[2] Archives de la Sarthe, H 449.

[3] « Radulfus vicecomes de Sancta Susanna... annuente matre mea Lucia vicecomitissa, pro amore Dei et pro anima patris mei Richardi. » (*Cartulaire de Saint-Aubin*, t. II, p. 315.) Le chapelain du vicomte est appelé dans cet acte Raoul Veron. — Gaignières a dessiné le sceau, à l'écu chevronné, du vicomte Raoul, d'après l'original (ms. lat. 17126, fol. 131). — L'abbé Geofroi cité dans cet acte vivait en 1204 et 1208.

[4] D. Housseau, t. XII², *Cartulaire du Ronceray*, n° 7729.

[5] Cette confirmation est rappelée dans une lettre de Guillaume, évêque d'Angers, à Raoul, qu'il nomme « reverendissimus frater ». (Arch. de la Sarthe, H 439.)

[6] « Rodulfus vicecomes Bellimontis... Cum contencio oreretur inter me et antecessores mei et abbates et monachos de Ebron super quodam prandio quod ab eis exigebamus feodale, in domo ipsorum de Torce annuatim, et super pasnagio in nemore de Sauge, tandem..... omnino dimisi dictum prandium pro salute anime mee, necnon Agnetis uxoris mee. » (Ms. lat. 17124, fol. 177.)

reconnut leur débiteur pour 4 sous de cens à prendre sur sa tour, au château de Sainte-Suzanne[1].

En 1235 et en 1236, Raoul VIII et ses fils Richard II et Guillaume donnent deux chartes relatives à la cession d'une terre dite le *Parc d'Orquin* à Marguerite de Tosny, comtesse de Fife, fille de Constance, sœur de Raoul (*Constancia de Thooneio soror mea, domina de Conches*)[2]. Cette «maison du Parc» fut donnée par Marguerite aux Chartreux, et devint la Chartreuse de Notre-Dame du Parc-en-Charnie[3].

Constance et Marguerite figurant parmi les bienfaiteurs de Saint-Maurice d'Angers[4], et l'obituaire de cette communauté mentionnant la comtesse de Fife[5], on peut regarder comme sûre l'attribution à Raoul VIII de la seule mention concernant un vicomte de Beaumont inscrite dans ce recueil : «Idibus Aprilis. Radulphus vicecomes Bellimontis»[6].

A l'abbaye du Parc, on avait réuni l'obit de Raoul VIII à celui de sa belle-fille Mahaud d'Amboise, le 11 mai.

A Marmoutier on le célébrait le 17 février, quantième auquel on lit dans le nécrologe : «Anniversaria Rodulfi et Ricardi, dominorum de Bellomonte[7].» «Agnes vicecomitissa Bellimontis» était commémorée au Ronceray le 30 août.

Raoul VIII est donc mort le 13 avril 1238 ou 1239. En effet on retrouve un acte de lui daté du 11 août 1237. Voyant que les Frères Mineurs du Mans habitaient une maison trop exiguë, et ne pouvaient s'agrandir qu'aux dépens de vignes possédées par les

(1) «Noverit universitas vestra me et heredes meos debere de censu Beate Marie de Evron IV solidos censuales de turre mea in castro Sancte Susanne annuatim, per manum villici dicti castri.» (*Ibid.*) Il existe à la Bibliothèque nationale (ms. 17123, fol. 72) de très beaux sceaux de Raoul (1211-1218) : le sceau est chevronné de dix pièces, le contre-sceau montre un personnage armé et muni d'un carquois (un *pharetratus* ou *Troussel*).

(2) Ms. fr. 22329, fol. 521.

(3) Arch. de la Sarthe, H 1146, fol. 168-188.

(4) Constance et ses enfants avaient donné à l'évêque Ougier et à Saint-Maurice la dîme d'Étival; Louvel (*Lupellus*), fils de Constance, la réclama, puis se démit de ses prétentions (Livre noir, fol. 133; D. Housseau, t. XIII², n° 1524).

(5) «XVII Kal. Januarii. Margarita, comitissa de Fif, que dedit pro suo anniversario faciendo LXV solidos.» (*Ob. de Saint-Maurice*, fol. 4 v°; D. Housseau, t. XIII², n° 1461.»

(6) *Ibid.*, fol. 20 r°; D. Housseau, t. XIII², n° 1481.

(7) D. Chantelou, *Cartulaires tourangeaux*, p. 144.

religieuses de la Fontaine-Saint-Martin, il négocia un échange en faveur des Cordeliers. Son fils Guillaume le confirma le 21 du même mois[1].

Ainsi Raoul VIII vivait encore le 21 août 1237, mais il n'existait plus en juillet 1239, date où Richard II se qualifie vicomte de Beaumont[2] et seigneur d'Amboise simultanément[3].

Raoul fut enseveli à l'abbaye d'Étival, sous un monument dont le dessin nous a été conservé[4].

M. Hucher donne, d'après Gaignières, trois sceaux de Raoul VIII de 1211 (p. 38), 1212 (p. 39) et 1226 (p. 43). L'écu chevronné y paraît successivement réduit de 10 à 8 et 6 pièces. On peut soupçonner quelque inexactitude de reproduction, du moins pour le premier. S'il arrivait qu'un sceau fût perdu ou volé et qu'on dût le refaire, on ne perdait pas sa bague en même temps, et l'on n'en retrouvait pas une autre presque pareille. Raoul VIII a utilisé comme contre-sceau un beau camée, une tête de Diane que le dessin du sceau de 1212 donne dans la perfection. Les deux autres rendent le même objet avec de grandes différences de finesse et de calibre : il y a donc lieu de les soupçonner d'infidélité relative. Quant aux sceaux remplacés à la suite de perte ou de vol, si des erreurs ont pu s'y glisser, on ne saurait les expliquer pour le premier sceau apparaissant sur les actes. Quant au camée, Raoul le possédait dès son avènement. M. Hucher a donc eu raison de constater que ce vicomte ne le rapporta pas de la Croisade de 1218 à laquelle il prit part. On le sait par un acte de novembre 1216 où Raoul, ayant juré de servir fidèlement Philippe Auguste, consent à livrer son fils aîné Richard à la garde de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et veut que tous les châtelains de ses forteresses jurent de ne les rendre qu'au roi ou à son commandement[5].

[1] Veille de Saint-Hippolyte. L'enchaînement de ces deux dates montre que cette fête se célébrait au Mans non le 12 août, mais le 22. (Arch. de la Sarthe, G 479.)

[2] Donation à Étival de cent sous de rente sur la prévôté de Sainte-Suzanne pour le repos de l'âme de ses parents. (Arch. de la Sarthe, H 1371.)

[3] Ratification de dons faits par Isabelle, mère de Mahaud. Le sceau de Richard porte un écusson bandé de six pièces. (Ms. lat, 17129, fol. 167.)

[4] Il est reproduit dans Hucher (p. 37).

[5] L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1691. — Hucher, *Monuments*, p. 43.

Richard II de Beaumont, fils aîné de Raoul VIII, se qualifie dès 1222 seigneur de Chaumont et de Montrichard. Son sceau porte alors un écu chevronné, comme celui de son père[1]. En 1228, dans une charte qu'il donne à l'abbaye de Villeloin, il se qualifie « Richardus de Bellimonte, dominus Ambazie », et nomme sa femme Mahaud[2]. C'est la fille et héritière de Sulpice III d'Amboise, alliance qui rapprochait deux branches, séparées depuis le début du XI^e^ siècle, de la filiation des seigneurs de Bellême.

C'est pour appréhender sa part de cette succession qu'en 1221 Richard empruntait de Philippe Auguste mille marcs destinés à effectuer le rachat de la part à sa charge des seigneuries d'Amboise et Montrichard.

C'est aussi de ce chef que figure dans les premiers sceaux de Richard la légende : *S. Ricardi de Bellomonte dominus Ambazie*, qui eût dû mettre en garde Douët d'Arcq contre la tentation, bien naturelle chez l'historien des comtes de Beaumont-sur-Oise, d'attribuer à leur lignée le mari de Mahaud[3].

Le dernier acte connu de Richard II est de septembre 1242; Mahaud, vicomtesse de Beaumont, dame de Montrichard et d'Amboise, agit comme veuve en mai 1243[4].

La date certaine de la mort de Richard II est le 17 septembre 1242, car le 15 des calendes d'octobre fut le jour funèbre du vicomte Richard de Sainte-Suzanne, mari de Mahaud d'Amboise[5].

Mahaud se remaria en troisièmes noces à Jean, comte de Soissons[6]. L'obituaire du Parc note sa mort au 11 mai, et réunit à sa mémoire celle de son beau-frère, le vicomte Raoul[7].

(1) Ms. lat. 17129, fol. 209.

(2) D. Housseau, t. XIII[1], n° 11035.

(3) Cette méprise de Douët d'Arcq (p. 1369 de son *Inventaire*) a été signalée par M. Hucher (p. 44).

(4) Baluze, *Armoires*, t. XXXVIII, p. 280.

(5) Ms. lat. 10043, contenant le récit, à ce quantième, d'une donation de ces époux à Saint-Côme de Tours. Le nécrologe de Saint-Martin de Tours porte au même quantième : « Anniversarium Richardi de Bellomonte, vicecomitis Sancte Susanne. » (Baluze, t. LXXVII, p. 433.)

(6) Ms. lat. 17129, fol. 311.

(7) « Obiit domna Mathildis, vicecomitissa Bellimontis, domina Ambasie et Montis Ricardi, que dedit XX libras redditus super festagia dicti Montis Ricardi. Eodem die illustrissimus princeps Radulfus, vicecomes Bellimontis, qui dedit Parcum de Orquis nepti sue ut daret ordini Cartu(sie). » (Ms. fr. 22329, fol. 769.)

En présence de textes formels, on ne saurait donc faire état de la note recueillie par M. Hucher sur un manuscrit du duc de Luynes, qu'il ne désigne pas autrement que comme *devant provenir de Gaignières*[1] :

« Richard, vicomte de Beaumont, fils de Raoul III et frère de Guillaume, mourut le dernier jour d'août 1249, et fut enterré à l'abbaye avec son père. »

La mort de Richard II fit tomber en quenouille la vicomté de Beaumont, qui passa en 1256 dans la maison de Brienne par le mariage d'Agnès, fille de Raoul VIII, avec Louis, fils de Jean d'Acre, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople, et de Bérengère de Castille, tante maternelle de saint Louis. Hucher a donné, d'après les anciens vitraux de la chapelle de Beaumont, à l'abbaye d'Étival, les portraits de la vicomtesse Agnès et de Louis de Brienne[2].

(1) Hucher, *Monuments*, p. 46.
(2) *Ibid.*, p. 47.

LES

PREMIERS ANNEAUX DE LA MAISON DE BELLÊME.

CONTRIBUTION

À LA CHRONOLOGIE DES ÉVÊQUES DU MANS

ET DES ARCHEVÊQUES DE REIMS.

La dynastie de Bellême, d'où sont issus les comtes d'Alençon et du Perche, a jusqu'ici été fort incomplètement étudiée[1]. Ce qu'on en sait de plus clair provient des chartes des évêques du Mans, dont trois, Seinfroi II[2], Avesgaud et Gervais, qui se succédèrent d'oncle à neveu sur ce siège, appartiennent à cette maison. Leur généalogie, que leurs actes diplomatiques aident à reconstruire, est établie par un document important, dont sur ce point tout au moins l'autorité n'est pas contestable : les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, édités par Mabillon dans ses *Vetera analecta*[3]. Seinfroi siégea dans la seconde moitié du x^e^ siècle entre 968, date où figure encore dans un acte son devancier Mainard, et 1004, date

[1] L'article concernant ces comtes dans l'*Art de vérifier les dates* (II, 876) est à refondre.

[2] Seinfroi I^er^ fut évêque du Mans de 543 à 560; c'est le premier barbare ayant occupé cette dignité (D. Piolin, t. I, p. 247). Seinfroi II est appelé, dans les *Actus*, *Sigefridus*. Il ne diffère peut-être pas du *Siefridus* qui souscrit, le 20 juin 955, à un acte passé à Chartres (Guérard, *Cartulaire de Saint-Père*, t. I, p. 198). La forme *Segenfredus* est appliquée au nom d'un chevalier de l'entourage de l'évêque Hubert d'Angers, contemporain du roi Robert II (*Collection de Touraine*, t. II^e^, p. 412).

[3] Une édition moderne en a été donnée par Basson et Ledru.

du premier acte diplomatique auquel participa son successeur Avesgaud[1].

La durée de son épiscopat est fixée, par ailleurs, à trente-trois ans un mois et quatre jours[2], et les nécrologes notent sa mort au 18 avril. Il a donc été consacré le 14 mars 969, troisième dimanche de carême, et il est mort le 18 avril 1002[3].

Il n'y a pas à tenir compte des traditions attribuant à Avesgaud la dédicace de l'église Saint-Vincent, rapportant cet événement à l'an mille, à moins que le prélat — ce que des exemples analogues rendraient plausible — n'ait agi dans cette circonstance comme le coadjuteur de son oncle, parvenu sans doute à un âge assez avancé.

Lorsque l'évêque Avesgaud offrit à son chapitre une maison qu'il avait édifiée en maçonnerie et en bois, joignant l'hôtel épiscopal, « quam infra nostram urbem juxta mansionem episcopalem de maceria lignoque composui », il déclare qu'il fait ce don pour l'amour de ses père et mère Ives et Goheu « pro amore meorum parentum Ivonis et Godehildis »[4].

Seinfroi, oncle d'Avesgaud, était donc le frère soit d'Ives, soit de Goheu. Pour choisir entre les deux solutions, il n'est pas inutile de rechercher ce que les documents nous font connaître de Seinfroi et de sa postérité.

Les *Actus pontificum* sont témoins de la haute naissance de Seinfroi « parentibus nobilibus ortus ». C'est un allié de Foulques II le Bon, comte d'Anjou, père de Geofroi Grisegonelle; Foulques se chargea d'obtenir du roi de France (Lothaire) la désignation de Seinfroi au siège du Mans; pour s'assurer son appui en le payant

[1] C'est sans aucun fondement que D. Piolin (t. III, p. 3) fixe les limites de l'épiscopat de Seinfroi II aux années 960-985.

[2] Il y a une variante qui donne « trente-trois ans onze mois et seize jours »; nous l'écartons comme exagérant encore la vacance du siège entre Mainard et Seinfroi II.

[3] *Gallia Christiana nova*, t. XIV, p. 365. Mainard mourut le 6 juin 968 : le siège resta donc vacant plus de sept mois. (VIII idus Junii. Obiit Mainardus praesul, qui dedit canonicis terram de Curgenardo. Nécrologe de la cathédrale du Mans, ms. lat. 9206.) Mainard siégea vingt ans cinq mois six jours, ayant été sacré le 1er janvier 948.

[4] Cartulaire du Mans, copie de Gaignières, ms. lat. 5211B, fol. 18. — Coll. Moreau, t. XVI, p. 26.

de retour, le candidat qu'en d'autres temps on eût taxé de simonie lui donna le domaine de Dissay[1].

Le nouvel évêque fut d'abord en assez bons termes avec le comte du Maine, car en février 971 ce grand feudataire et ses fils s'associent à la donation que fit Seinfroi II à Saint-Julien de Tours[2].

Mais, quelque temps après, le prélat que ses actes appellent «homo infelicis vitae»[3], s'attira l'hostilité de Hugues, comte du Maine; ne pouvant avoir le dessus, il sortit inconsidérément de sa ville épiscopale et, plein de rage, se retira chez Bouchard, comte de Vendôme, lui promettant, s'il chassait Hugues du Mans, l'avouerie perpétuelle de l'église pour lui et sa race.

Ces excès le rendirent odieux, et pour comble de témérité il épousa publiquement une femme nommée Hildegarde[4]. Il en eut plusieurs enfants, dont un seul lui survécut : Aubri, qu'il dota en dépouillant l'église du Mans de son patrimoine.

L'assertion du rédacteur des *Actus* n'est point calomnieuse. Nous connaissons en effet, grâce à la notice recueillie par Dom Housseau[5], le récit des obsèques du chevalier Hugues Bourgoing, tué au château de Sainte-Maure, alors qu'il était tenu par le roi Henri Ier et assiégé par Geofroi Martel, comte d'Anjou, en septembre 1049[6].

Mathieu et Dreux de Montoire, frères de Hugues, conduisirent sa dépouille à Marmoutier, où il avait souhaité se reposer dans la paix du cloître. Remplis de douleur et voulant arracher son âme à la mort éternelle, ses frères donnèrent au monastère l'alleu de la Chassagne[7], que le défunt tenait en fief de Hugues, seigneur du château de Genest[8].

(1) «Disiacum ultra fluvium Ledum dedit Fulconi Andegavorum comiti, ut se apud Francorum regem de episcopatu adjuvaret.» (*Actus epp. Cenom.*, ap. Mabillon, *Vetera analecta*, p. 303.) Il s'agit de Dissay-sous-Courcillon, canton de Château-du-Loir (Halphen, *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 16).

(2) La charte est souscrite ainsi : «S. Hugonis comitis. S. Ivonis (Ives I). S. Gauzfredi Manselli (copie de Gaignières, ms. lat. 5443, fol. 45. — Cf. Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. III. p. 610, 718).

(3) *Vetera analecta*, p. 297.

(4) *Actus epp. Cenom.*, texte de Baluze, *Armoires*, t. XLV, p. 118. Le texte imprimé porte Hildeburge, ce qui semble une confusion.

(5) *Coll. de Touraine*, t. II², p. 674; t. XII², n. 6740; *Cartulaire de Marmoutier*, n° 63, p. 120.

(6) Halphen, *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 73.

(7) A trois milles de Nouâtre (canton de Sainte-Maure, arr. de Chinon), d'après D. Housseau.

(8) «Matheus et Drogo de Monteaureo, quorum frater (Hugo) fuerat, valde

Plus tard, Hugues de Genest confirme ce don, de même que sa femme Agnès; et la notice ajoute à ce sujet :

« Testes sunt ex hominibus Hugonis filii Alberici filii Seinfredi episcopi Cenomannensis : Herbertus filius Alberici, Hildeardis mater ejus, Gausbertus de Monte Ursini..., etc. » Ainsi Aubri laissa un fils du nom d'Herbert.

Ce personnage paraît bien s'identifier avec le donateur de l'église Saint-Aubin de Maule, entre 1036 et 1055. C'est un *Herbertus* qui renonce à cette possession anticanonique « quam pater meus Albericus aliquandiu vivens injuste tenuerat, pro ipsius animae remedio, faventibus meis fratribus, Ivone videlicet atque Roberto, necnon et Alberico, sororibusque, cum meis fidelibus cunctis, annuente Gervasio episcopo »[1].

Cette église Saint-Aubin de Maule faisait partie sans doute de ces démembrements du domaine ecclésiastique effectués par Seinfroi pour doter son bâtard.

Quoi qu'il en soit, nous rencontrons parmi les enfants d'Aubri, fils de l'évêque Seinfroi, un Ives et un Robert, prénoms qui figurent dès le x^e^ siècle et le début du xi^e^ dans la généalogie des sires de Bellême. On est induit à conclure que Seinfroi est le frère du père d'Avesgaud.

L'évêque Seinfroi II est qualifié d'oncle (*avunculus*) par Ives, fondateur du prieuré de Saint-Michel de l'Abbayette dont M. de Farcy a publié le cartulaire. Dans une charte solennelle du 12 octobre 997, Ives rappelle que les moines du Mont Saint-Michel, ayant à leur tête l'abbé Mainard[2], sollicitaient de lui la restitution de la terre autrefois donnée au Mont par ses ancêtres, soustraite au patrimoine religieux à la suite de l'invasion des Normands[3].

Cette terre est considérable; elle ne comprend pas moins de

condolentes, pro ejus animae ereptione alodum de Chassagnia, quod isdem eorum defunctus frater de Hugone, Genestensis castri domino, tenuerat... Sancto Martino donavere. »

[1] Livre blanc du Mans, n° 182, p. 101.

[2] Mainard II fut abbé de 990 à 1009, d'après Dom Huynes, *Histoire du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 151. Cet abbé paraît se rattacher à l'évêque Mainard, qui lui-même devait être parent de son successeur Seinfroi II.

[3] « Postulaverunt ut terram quam mei antecessores... jam olim... loco Sancti Michaelis donaverant, sed irruente Normannorum vastatione, locus ipse per multorum curricula annorum amiserat, eidem loco... redderem. »

huit *villae* énumérées dans le texte, et sises au territoire manceau, aux confins de l'Avranchin [1].

Ives déclare qu'il les restitue pour le salut de son âme et de celles de Foulcoin, son père, et de Rohais, sa mère, de par la volonté de ses parents. Ce sont : ses sœurs, Billeud et Érembour; ses oncles, l'évêque Seinfroi et Guillaume; ses cousins, Guillaume clerc, Robert, Souhard et Guillaume lai [2].

M. de Farcy l'a judicieusement remarqué, cette pièce intéressante devra servir un jour à faire connaître la famille de l'évêque Seinfroi. Nous reconnaissons dans Souhard la tige des anciens seigneurs de Craon, dans Robert et Guillaume, les frères de l'évêque Avesgaud. L'expression *cognati* (parents du côté maternel), par laquelle Ives les désigne, montre que c'est par sa mère Rohais qu'il était neveu de l'évêque Seinfroi.

« Ivo filius Fulconis » fut aussi témoin d'une charte de Gautier, fils de Vivien, cité en 994 comme vassal du comte Eudes de Chartres [3].

C'est apparemment d'Ives, fils de Foulcoin, que descendent les seigneurs de Château-Gontier. Foulques Nerra, comte d'Anjou, ayant obtenu par échange de Saint-Aubin d'Angers le domaine de Bazouges sur la Mayenne, y bâtit le Château-Gontier dont il donna la garde à Renaud, fils d'Ives (Rainaldus Ivonis). Celui-ci nous est connu par une charte de laquelle on peut dégager la certitude de son existence, mais dont les détails et la date sont visiblement controuvés [4].

[1] « Predictam terram, villas VIII nuncupatas his vocabulis : villa Arunton, Cantapia, Val Andrein, Lacernis, Mongulfon, Cardun, Lancellosa, Genet, sitas in territorio Cinomannico, in confinio Abricatensis regionis, reddidi quippe... pro salute anime mee atque patris mei Fulconii et matris mee Rothais. »

[2] « Voluntate meorum parentum, videlicet : sororum mearum Billeheudis atque Eremburgis, necnon duorum avunculorum : Seinfredi episcopi et Guillelmi; atque cognatorum : Guillelmi clerici, Rotberti, Suchardi, rursum Guillelmi laici. »

[3] *Cartulaire de Saint-Père.* — Vivien, père de Gautier, vivait en 988, d'après le même *Cartulaire.*

[4] M. Halphen considère cette charte, dans sa rédaction actuelle, comme suspecte. Aux arguments qu'il donne, suffisants déjà pour affirmer la fabrication de la pièce, s'en ajoutent d'autres tirés du contexte et de l'objet de l'acte, qui ne laissent aucun doute sur le but poursuivi par le faussaire du XIII^e^ siècle qui l'a rédigé.

Les historiens sont d'accord pour faire remonter à un chevalier du nom d'Ives de Creil la dynastie des seigneurs de Bellême. Cette terre lui aurait été accordée par le comte de Rouen, Richard Ier (duc des Normands), en reconnaissance d'une intervention généreuse d'Ives, à laquelle le fils de Guillaume Longue-Epée dut de conserver la vie.

Ives de Creil (*Ivo de Credulio*) était le maître de l'artillerie (*balistarius*) de Louis d'Outremer. En 944, ce prince s'étant saisi du jeune Richard, l'enferme au château de Laon, dans le dessein de l'y faire mourir. Ives ayant surpris le secret du roi, le révèle au précepteur du captif, Osmond, qui réussit à enlever l'enfant. Momentanément caché à Coucy, dont le château appartenait alors au comte de Senlis Bernard, l'orphelin put s'échapper peu après et gâgner en sûreté la Normandie[1].

Ives compromis dans cette évasion aurait-il quitté la France pour rejoindre Richard? Nous ne le pensons pas. On le retrouve en 968 parmi les signataires d'un diplôme de Lothaire dressé au moment de la paix conclue avec les Normands et donnant la villa de Berneval (*Brintnevallis*) à l'abbaye de Saint-Denis en présence de Richard Ier, de Hugues Capet, duc des Francs; des comtes Thibaud (le Tricheur) et Gautier (du Vexin)[2].

Il n'est pas téméraire de regarder Ives de Creil, *persona grata* près de Richard, comme l'un des négociateurs de la paix, et c'est alors, sinon plus tôt, qu'il reçut du duc des Normands, pour lui ou plus vraisemblablement pour un fils homonyme, la seigneurie de Bellême.

C'est aussi, en effet, au règne de Lothaire que correspondent le pontificat de Hugues II, archevêque de Rouen[3], et l'abbatiat de Galon à Saint-Germain-des-Prés[4]. Or une charte du prélat, donnant à l'abbé et à ses moines l'autel de Saint-Gildard, dans la

(1) Orderic Vital, l. VI; Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 13.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. IX, p. 732. On y lit aussi la souscription d'Osmond, l'ancien gouverneur du duc Richard.

(3) Successeur de Gontard, mort en 942; il était remplacé par Robert Ier dès 990.

(4) D. Toussaint Duplessis, dans ses *Annales de Paris*, a établi que les dates sûres de l'abbatiat de Galon sont 968-979, et qu'il mourut sous le règne de Lothaire, donc avant le 2 mars 986.

poësté (*potestas*) de Longuesse-en-Vexin, porte après la souscription du donateur les suivantes : « S. Walberti. S. Ivonis. S. alterius Ivonis. S. Henrici. S. Werifredi. »

On voit ici deux Ives, selon toute apparence, le père et le fils. Le second, qui n'est appelé nulle part dans les textes d'archives « Ivo de Credulio », posséda certainement la seigneurie de Bellême, car il est surnommé dans un document authentique « Ivo veterannus de Belismo ». Il existe une notice fort détaillée sur l'histoire de l'église de Notre-Dame et Saint-Pierre au château de Bellême. Elle débute en reproduisant une charte d'Ives « Ivo in Dei nomine » qui dote au moyen de ses alleus « in castro meo Belismo in honore Sancte Marie et Sancti Petri basilicam a novo constructam et pro animae meae conjugisque Godehildis remedio »[1].

Goheu (*Godehildis*) est la belle-sœur de l'évêque Seinfroi II et la mère du successeur de Seinfroi, Avesgaud. Nous en verrons plus loin les preuves et nous exposerons une opinion sur ses origines.

Comment se nomma la femme d'Ives de Creil, belle-mère (suivant notre hypothèse) de Goheu? La persistance, dans la descendance d'Ives l'Ancien de Bellême (*Ivo Veterannus*), du prénom d'Aubour (*Hildeburgis*), qu'il donna à l'aînée de ses filles, nous engage à considérer une dame de ce nom comme ayant épousé Ives de Creil. Le prénom d'Aubour ne peut, en effet, se rencontrer dans l'arbre généalogique de Goheu, tel que nous proposerons de le dresser.

Ives l'Ancien de Bellême ne vivait plus en 997, puisqu'un sien neveu homonyme ne s'adresse alors qu'à deux de ses oncles, l'évêque Seinfroi et Guillaume[2], et à ses cousins germains, pour les faire consentir à ses actes.

Peut-être même était-il mort avant 979. A cette date la veuve de Thibaud le Tricheur, la comtesse Liégarde, associe à une donation qu'elle fait à Saint-Père de Chartres une sœur « Godeleia corpore et animo mihi conjuncta »[3].

(1) *Coll. Moreau*, t. XIX, p. 235.

(2) C'est par méprise que l'*Art de vérifier les dates*, et après lui l'auteur d'une *Notice historique sur les anciens comtes du Perche* (*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. IX, p. 113) ont confondu les deux Ives, l'oncle et le neveu. La relation de parenté, toute différente pour l'un et pour l'autre, avec l'évêque Seinfroi, aurait dû être observée et eût fait éviter cette confusion.

(3) Guérard, *Cartulaire de Saint-Père*, p. 64.

Cette Goheie (*Godeleia*) ne fait qu'une avec Goheu (*Godehildis*) veuve d'Ives de Bellême. Celle-ci survécut à son mari, comme le prouve la notice sur l'église castrale citée plus haut. On y voit « qu'après la mort d'Ives Ier, sa veuve et son fils Guillaume Ier ajoutèrent aux dons qu'il avait faits pour la dotation de l'église, puis qu'Avesgaud légua à ce même autel une vigne hors des murs du château de Bellême »[1]. Il existe d'ailleurs un fort intéressant récit hagiographique où on lit que deux nobles sœurs, comtesses toutes deux, l'une de Chartres et l'autre du Perche, se rendant à Rome en pèlerinage, s'arrêtèrent dans un château dont le seigneur était leur parent; elles y furent si bien reçues qu'elles voulurent contribuer par leurs libéralités à la restauration de l'église Notre-Dame de Brémur, paroisse où résidait leur allié[2].

A leur retour de Rome, d'où elles rapportaient des reliques, elles donnèrent au châtelain celles de saint Florentin[3]. Ces deux sœurs sont nommées, dans les textes édités, *Godelina* et *Lenussa*[4]. Ces noms sont visiblement corrompus. Le premier doit se lire *Godeluia*, le second *Letuissa*, forme hypocoristique de *Letgardis*.

Goheu, nous l'avons vu, fut mère de l'évêque Avesgaud. Or, à une date antérieure à 985, Liégarde, comtesse de Chartres, veuve de Thibaud, donna, du consentement de ses fils, Eudes Rousselet et Hugues, archevêque de Bourges, l'église et les dîmes d'Illiers en Chartrain[5] à un Avesgaud, son allié[6].

L'opinion émise dans le *Dictionnaire historique de l'Eure*, que cet Avesgaud pourrait être l'évêque du Mans[7], est fausse, comme l'a

(1) Coll. Moreau, t. XIX, p. 235.

(2) Près de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

(3) On rapporte qu'elles furent installées à Saint-Florentin par un prélat nommé Audri (*Aldricus*). Ce ne peut être l'archevêque de Sens au IXe siècle, mais bien l'évêque de Troyes, qui siégea dans les dernières années du règne de Lothaire.

(4) Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, saec. IV, pars II, p. 494.

(5) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chartres.

(6) « Leutgardis, widow of duke William, surnamed Long-Sword, having given the church and tythes of Illiers... to Aves Magnus, her relation, he bestowed them to the chapter of the cathedral of Chartres. » (Stapleton, *Magni rotuli Scaccarii Normanniae*, t. I, p. clxvi.)

(7) *Dictionnaire historique de toutes les communes... de l'Eure*, t. II, p. 403. — La date de la donation de Liégarde à Avesgaud y est erronément fixée à 1006.

montré M. Auguste Longnon par l'opposition des dates funèbres de chacun d'eux. L'évêque est mort un 27 octobre, tandis que l'obituaire de Notre-Dame de Chartres fixe au 14 août le décès de l'homonyme enrichi par Liégarde, et le présente comme un laïc[1].

L'allié de Liégarde fut en effet le bienfaiteur du chapitre, auquel il céda l'église et les dîmes d'Illiers par un acte revêtu des souscriptions de l'archevêque Hugues (de Bourges), du comte Eudes (fils du Tricheur), du donateur et de trois autres : Ives (de Bellême sans doute), Suger (qui se confond peut-être avec *Suchardus*, Souhard), et Théoin (*Tedoinus*, chevalier connu par des chartes de Saint-Père). La cession d'Avesgaud au chapitre débute ainsi[2] : « Ego Avesgaudus... ecclesiam proprietatis mee quam Letgardis benigna comitissa, assensu filiorum suorum Hugonis archiepiscopi et Odonis comitis... apud Ilegias in pago Carnotensi... dedit... »

Avesgaud fait cette donation pour l'âme de Liégarde « pro absolutione animae ejus », et ne s'assure pas de son agrément, mais seulement de celui de ses fils, pour transférer l'objet de sa libéralité à l'église de Chartres. Nous devons en conclure, non que Liégarde était morte, car il n'est pas fait allusion à son décès et l'adverbe *quondam* n'est pas accolé à son titre, mais bien qu'elle était une expatriée, ou du moins une absente dont on n'avait point de nouvelles.

La rétrocession d'Illiers étant du règne de Lothaire, puisqu'elle eut lieu du vivant de l'archevêque Hugues (mort en 985), nous aimerions à rattacher la donation d'Avesgaud au pèlerinage de Liégarde qui l'exila, pendant un temps probablement fort long, de son pays.

Ives et Goheu ayant donné le nom d'Avesgaud à un fils clerc, et d'autre part, Avesgaud, à qui Liégarde donne Illiers, et qui n'est point un clerc, n'étant point son neveu ni son parent direct (il la qualifie non *dilecta*, mais *benigna*, terme impliquant une supériorité sociale) et néanmoins étant son allié (*his relation*), si Goheu est la sœur de Liégarde, Avesgaud doit être un frère ou un neveu d'Ives, époux de Goheu. Le frère ou le neveu d'un beau-frère de Liégarde est allié de celle-ci (*propinquus* répond à ce genre de rapports

[1] *Obituaires de la province de Sens*, t. II, p. v et 18.

[2] Ms. lat. 5185, t. I, fol. 189. — Cf. René Merlet, Notes sur Eudes II, comte de Chartres, dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. IX, p. 171.

familiaux dans la terminologie latine), sans être le moins du monde son parent direct. La relation : « frère ou neveu d'Ives » semble justifiée, de préférence à toute autre, par l'emploi du prénom d'Avesgaud dans la maison de Bellême.

Goheu, femme d'Ives l'Ancien de Bellême, devient ainsi une sœur de Liégarde ou Ligeart, une fille d'Herbert II de Vermandois, une sœur d'Herbert II de Troyes; de là l'explication du crochet fait vers le Troiesin par les deux nobles pèlerines se rendant à Rome; de là aussi l'intervention d'Audri, évêque de Troyes, dans la réception et l'installation des reliques.

Un texte du Cartulaire manceau de Marmoutier établit la généalogie suivante[1] :

IVO VETERANNUS DE BELLISMO

GUILLELMUS. AVESGALDUS praesul. IVO.

Ainsi Avesgaud eut au moins deux frères, Guillaume et Ives II.

Nous apprenons par les *Actus pontificum* qu'Ives l'Ancien eut aussi deux filles : Aubour (*Hildeburgis*) et Goheu. Avesgaud, leur frère, les dota de biens ecclésiastiques :

Avesgaudus emit a canonicis suis ecclesiam de Prorigniaco et ecclesiam de Loiaco, et dedit unam Hildeburgi sorori suae primo-genitae, et alteram Godehildae germanae suae secundae[2].

Les historiens du Maine et du Perche ont prétendu que de ces deux sœurs d'Avesgaud, la première avait épousé Aimon de Château-du-Loir, et la seconde, « Aubert, sieur de la Ferté-en-Beauce[3] ».

Il y a là une double erreur. C'est Aubour qui a successivement épousé Aubert et Aimon.

(1) Baluze, *Armoires*, t. LXXVII, p. 21.

(2) *Vetera Analecta*, p. 304. — Il s'agit de deux localités de Touraine, situées dans l'arrondissement de Chinon : Louy, commune de Restigné, canton de Bourgueil; Reugny, commune de Courcoué, canton de Richelieu. — Le chapitre dut se dessaisir volontiers de ces bénéfices lointains.

(3) D. Piolin, t. III, p. 3. — Fret, *Chroniques percheronnes*, t. III, p. 258. — L'*Art de vérifier les dates* ne parle que du mariage d'Aubour avec Aimon.

Nous en avons la preuve dans l'extrait du Cartulaire de Jumièges, qui nous a été conservé par le ms. latin 13817 (fol. 389) :

Anna abbas (Sancti Maximini Miciacencis) dicitur patruus Alberti, quem Robertus rex suum fidelem dicit, confirmans eidem donationem Gemeticensi monasterio factam «pro redemptione animae suae, inquit, et patris sui Azermi, et matris suae Hildeburgis», et Regem subsignantem statim sequitur : «Signum Alberti fidelis ejus» et : «Hugo comes manu sua hanc corroboravit.» Et hic ordo mihi indicat Albertum fuisse inter proceres regni non infimi gradus. . . »

On reconnaît par ce texte l'existence de deux Aubert, père et fils. Nous avons exposé ailleurs qu'ils appartiennent à la famille Le Riche, et que le second, abbé de Saint-Mesmin de Micy, comme son oncle Anne, mourut le 14 janvier 1036[1].

Quant à l'origine percheronne d'Aubour, mère d'Aubert II, elle résulte d'un document authentique recueilli par Mabillon[2].

Aubert II y dispose, pour une fondation religieuse, d'un alleu qu'il possède «ex materna haereditate», celui de «Domna Maria in pago Bellesmensi», qu'il donne «pro remedio animae meae filiique mei Arnulfi Turonensis archiepiscopi et parentum meorum».

L'acte, non daté mais se plaçant avant 1028, puisqu'il porte la souscription de Richard, duc de Normandie, contient aussi celles de Rabaud, évêque de Séez; d'Arnoul, archevêque de Tours; de Ribaud (frère d'Aubert II), de Gilbert (de Laigle), du roi Robert, et enfin celle-ci :

«S. Willelmi Bellesmensis.»

Ce document est postérieur, d'autre part, au 25 novembre 1023, date à laquelle Arnoul remplaça sur le siège de Tours son oncle Hugues de Châteaudun[3].

Après la mort d'Aubert Ier, Aubour se remaria à Haimon (appelé aussi Hamon ou Hamelin), seigneur de Château-du-Loir. Ce fut

(1) Appendices au *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, p. 469.

(2) *Vetera analecta*, editio nova, p. 431.

(3) Ms. lat. 17047, fol. 11. — Ce que dit le rédacteur de cette *Notice sur les archevêques de Tours* de la généalogie d'Arnoul est le résultat d'une série de confusions provenant d'une lecture erronée de la donation de Dommarie.

assurément son second mari, car elle mourut en 1024[1], le 27 octobre, le même jour que son frère l'évêque Avesgaud[2]. Nous l'apprenons par les *Annales de Reims*, remplies de détails précis sur l'archevêque Gervais, son fils.

Le quantième et le lieu de la naissance de Gervais sont précisés par d'autres annales rémoises; il vit le jour le 2 février 1008 (nouveau style) à Château-du-Loir[3].

Ces annales sont celles de Saint-Denis de Reims, dont l'obituaire cité par Dom Marlot renfermait les mentions nécrologiques d'Haimon et d'Aubour. Haimon y porte un double surnom : «Haimo Barbatus de Rupe-Guidonis»[4].

Haimon souscrit, avec le titre de chevalier, immédiatement après l'évêque et les archidiacres, une charte du 19 juin 1009, où Avesgaud institue un règlement liturgique pour les moines de la Couture; il ordonne que des processions se feront à la fête de saint Julien, qu'il appelle son patron (il s'agit du premier évêque du Mans, mort le 27 janvier), et à celle de saint Gervais et saint Protais (19 juin). On voit par là que c'est du côté de la maison de Bellême qu'il faut chercher l'origine du culte de saint Gervais et du

[1] Les *Annales Remenses*, publiées par Pertz (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XVI, p. 731), donnent toutes les mentions relatives à Gervais et à sa famille :

«1007. Hoc anno natus est Gervasius...

«1024. Obiit Hildeburgis mater Gervasii.

«1031. Obiit Haimo pater Gervasii.

«1036. Obiit Avesgaldus Cenomannensis episcopus; postquam nepos ejus Gervasius, eodem anno, factus est episcopus.»

[2] Gervais son fils le déclare dans une fondation faite pour Avesgaud et Aubour (Livre blanc du Mans, n° 1711, p. 97) :

«Annualis avunculi mei domini Avesgaudi episcopi... qui Jerosolimis rediens apud Verdunis, VI kal. novembris, obiit in pace ibique sepultus est a sanctissimo Lamberto episcopo, in basilica suae sedis. Sic et, qui eodem die accidit, sororis ejus, matris mee Hildeburge. Nec praetermittatur ille patris mei Haimonis, XVIII kal. februarii accidens, necnon et ordinationis meae XIV kal. januarii; meque nutu Dei migrante, vertatur in illud.»

[3] *Annales S. Dionysii Remensis*, ap. Pertz, *Scriptores*, t. XIII, p. 82.

[4] D. Marlot, *Hist. de l'église de Reims*, l. IX, ch. 36; édit. franç. de l'Acad. de Reims, t. III, p. 142. — Bouaffle, propriété bien connue d'Aubert Ier le Riche, est voisine de Mantes; c'est de la famille des Mauvoisin, vicomtes de Mantes, que sont issus les La Roche-Guyon, et le plus ancien des Raoul Mauvoisin portait le surnom de *Ad barbam* (Alabarbe), équivalent de *Barbatus* (Appendices au *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, p. 251-252).

choix de son nom au baptême du fils d'Haimon, le futur archevêque de Reims. Les trois archidiacres d'Avesgaud, Guillaume (doyen), Gervais (trésorier) et Ives, se rattachent tous trois vraisemblablement à la famille du prélat[1].

L'élection de Gervais fut combattue par Herbert Bacon, comte du Maine, qui, pendant deux ans (1036-1038) lui refusa l'accès de la ville; grâce au secours de Geofroi Martel, comte d'Anjou, Herbert fut vaincu, capturé, enfermé dans un cloître; son fils encore enfant le remplaça, sous la tutelle de Geofroi; Gervais entra triomphant dans sa ville épiscopale (1038)[2]. Gervais était, à ce moment, seigneur de Château-du-Loir, ce qui prouve qu'il était l'aîné des fils d'Haimon[3].

Plus tard, Gervais ayant trahi la confiance de Geofroi en mariant à la sœur de son pire ennemi, Thibaud de Blois, le jeune comte Hugues, fils d'Herbert, le comte d'Anjou se saisit de l'évêque et l'emprisonna; il ne put lui enlever sa forteresse[4], mais Gervais ayant perdu par le trépas de Hugues tout espoir de se venger (1051), dut la céder à titre de rançon à son ennemi[5]. Depuis lors il ne put exercer son ministère pastoral dans son diocèse et se retira en Normandie.

Transféré à Reims en 1055, Gervais mourut en 1066. Il existe une charte expliquant l'origine du monastère de Saint-Jean de la Motte, au diocèse du Mans, où le chevalier Souhais[6], fils d'Achard, donne à Foulques, abbé de Saint-Mesmin de Micy — Avesgaud étant évêque et Herbert (Bacon) comte du Mans — l'église d'un château qu'il tient en bénéfice de son seigneur Gervais (de Château-du-Loir, le futur évêque), « mecum domino meo assistente Gervasio, fratribusque ipsius Avisgaudo, Guillelmo, Roberto[7] ». Gervais eut aussi deux sœurs. L'une épousa Gui de Laval, et l'autre Gaudin Ier de

(1) Livre blanc du Mans, n° 181, p. 100.

(2) Halphen, *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 69-70.

(3) Voir, sur le pouvoir temporel exercé à Château-du-Loir par l'évêque Gervais, la charte de fondation du prieuré de Saint-Guingalois en cette ville. Arch. de la Sarthe, H 361.

(4) Halphen, p. 71.

(5) *Ibid.*, p. 74-75.

(6) Forme adoucie de Souhard (nom d'un cousin germain d'Ives, fils de Foulcoin de Creil, en 997); la traduction latine *Suavis* n'est autre chose qu'un jeu de mots flatteur.

(7) Ms. lat. 12776, fol. 406.

Malicorne[1]. A Gui de Laval naquirent deux fils : Gui et Gervais ; à Gaudin, deux fils : Gaudin II et Hamelin (Haimon), et une fille mariée à Gautier Restif.

Château-du-Loir passa, comme nous l'avons vu, au comte d'Anjou en 1051. Mais la famille de Gervais y conserva des droits et des propriétés. L'église de Saint-Guingalois (ou Guignolé) était possédée, entre 1067 et 1081, par Gervais II, fils de Robert et d'Élisabeth, et petit-fils d'Aubour. Tout le patrimoine de cette collégiale fut dévasté et pillé par Geofroi Martel lors de la guerre qu'il fit à Gervais Ier ; la plupart des chanoines abandonnèrent, faute de ressources pour vivre, ce lieu sacré où le service divin cessa peu à peu d'être accompli. Gervais II, sur le conseil de l'évêque Arnaud du Mans, offrit l'église et ses dépendances à Barthélemi, abbé de Marmoutier, afin que le culte y fût rétabli et « que Robert, son père, Élisabeth, sa mère, Aubour, son aïeule, et Gervais, archevêque de Reims, fondateur de la collégiale, puissent obtenir la rémission de leurs péchés ».

La communauté de Marmoutier, ayant accepté ce don, offrit en compensation, à Gervais II 4,000 sous, à Élisabeth sa mère 100 sous ; 10 livres à chacun des frères de Gervais, chevaliers, Adam et Robert II, et 100 sous au dernier, Gervais, clerc, homonyme du donateur[2].

Adam épousa Augarde (*Hildegardis*) à laquelle il donna en dot un moulin sur le Loir, deux terres en Anjou et une en Dunois[3]. En 1096, cet Adam *de Castro Ledi*[4], voulant suivre la Croisade, céda à Saint-Nicolas d'Angers l'église de Perrigny (aujourd'hui hameau de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême), du consentement de son fils Hamelin.

Cette branche n'hérita pas des droits de Gervais II sur Château-du-Loir. Ils furent transmis à Hélie, comte du Maine, par Mahaud,

(1) Du vivant de leur père Haimon, appelé *Hamelinus* dans la notice du *Cartulaire de Saint-Aubin* (t. I, p. 373), où l'on indique les églises qui leur furent données en dot. « Aliquanto autem tempore elapso, mortuo Hamelino (1031) et in paterno honore praetendente episcopo Gervasio, contigit quadam vice ut apud castrum Lesdi episcopus Gervasius advenerit, ibique cum comite Gaufrido familiariter ageret. »

(2) Arch. de la Sarthe, H 361.

(3) Métais, *Cart. de la Trinité de Vendôme*, p. 28.

(4) *Cart. de Saint-Nicolas d'Angers*, fol. 44. La copie de D. Housseau (*Coll. de Touraine*, XIII A, n° 9528), porte à tort : « de Castro Lelii ».

fille de Gervais II, qui l'épousa[1], et mourut en mars 1100. Pour le repos de son âme, Hélie, venant peu après qu'elle eut expiré au prieuré de Château-du-Loir, donna aux moines sa chapelle, au pied de la tour, le 27 mars 1100[2].

L'unique fille issue de leur union, Érembour, fut fiancée dès 1098 à Foulques le Jeune d'Anjou[3], le futur roi de Jérusalem.

Elle perdit son père le 11 juillet 1111[4], devint mère de Geofroi Martel II le 24 août 1113, puis d'un second fils, Hélie, et mourut le 15 janvier 1126.

Goheu, la seconde sœur d'Avesgaud, n'a nullement épousé Aubert de la Ferté, — nous l'avons prouvé — mais bien Raoul III, vicomte du Mans, neveu de l'évêque Mainard, prédécesseur médiat d'Avesgaud. Le *Cartulaire de Saint-Victeur au Mans*, édité par Bertrand de Broussillon, contient une charte de Raoul III, donnée vers 994, qui porte ces souscriptions :

S. Hugonis comitis.
S. Radulphi vicecomitis.
S. Godehelt uxoris ejus.

L'identité de Goheu, vicomtesse du Maine, avec la sœur d'Avesgaud et d'Aubour, résulte du fait que son petit-fils Raoul V ayant épousé Emme ou Emmeline, petite-fille du vicomte Hubert Ier de Vendôme et nièce de Hubert II, depuis évêque d'Angers (1005-1046), consentit à la donation faite à Marmoutier par ce prélat du fief de la Roche-Foubert, et la fit approuver par ses quatre enfants : Hubert III, Payen (ainsi nommé parce qu'il n'était pas encore baptisé), Aubour et Goheu (*Hildeburgis* et *Godehildis*)[5].

Hubert III épousa, le 6 décembre 1067, Ermengarde, fille de Guillaume Ier, comte de Nevers. A leurs noces assistèrent Ives III,

[1] Notum sit... quia comes Cenomannorum Helias castellum Lidi, quod cum conjuge sua, Gervasii filia, possidens... (Housseau, *Coll. de Touraine*, XIII B, n° 8732.) — C'est à tort que Marlot (*Hist. de l'église de Reims*, t. III, p. 142) donne le nom de Bouchard au père de Gervais II, aïeul de Mahaud.

[2] Ms. lat. 12876, fol. 356.

[3] Halphen, p. 190.

[4] La chronique de Robert de Torigny porte sa mort à 1110; mais il existe une charte d'Hélie du 21 octobre 1110 (*Cartulaire de Saint-Aubin*, t. II, p. 242), et il est mort le 11 juillet (ms. lat. 5211 B, fol. 82).

[5] *Cartulaire de Marmoutier*, t. II, p. 337.

sire de Bellême, et ses neveux Guérin et Guillaume, c'est-à-dire les arrière-petits-fils d'Ives l'Ancien et de Goheu [1].

Le prénom de Goheu fut encore porté par une fille d'Hubert III. Cette Goheu, fille du vicomte Raoul IV, fut la première abbesse d'Étival.

C'est par l'alliance de Goheu, sœur d'Avesgaud, avec Raoul III que le nom de Gervais s'est transmis, au XI^e siècle, dans la maison des vicomtes du Maine.

La souscription de Guillaume de Bellême, laïque, et de son frère Ives II se rencontrent après celles du pape Benoît VIII et du comte Hugues IV (II) du Maine, dans une charte où l'un des chevaliers du Perche, Hugues, vassal de Guillaume, donne l'église de Tuffé au chapitre du Mans [2]. La présence du pape en France oblige à fixer à l'année 1013 cet acte, postérieur d'ailleurs au 22 novembre 1012, d'après le chronologie pontificale, et antérieur à 1015 où Herbert I^er devint comte du Maine [3].

M. Prou s'est livré, dans les *Mélanges Paul Fabre*, à l'examen critique d'une charte de fondation de l'église Saint-Léonard de Bellême par Guillaume, au retour d'un pèlerinage à Rome, où il avait sollicité du pape l'absolution de ses péchés. Il conclut à la fausseté du prétendu original conservé aux archives de l'Orne [4].

Robert I^er, fils et successeur de Guillaume, étant mort prématurément, Ives II son oncle lui succéda, et, pour l'âme du jeune neveu qu'il venait de perdre, donna son verger et une vigne contiguë au bourg, à l'église de Bellême [5].

Cette charte démontre de la manière la plus absolue qu'il faut distinguer Ives II fils d'Ives I^er, successeur de Guillaume I^er et de Robert, auxquels il survécut, de l'évêque Ives de Séez, qui doit être numéroté Ives III. Il existe en effet, dans le cartulaire de Saint-Aubin, un acte de ce prélat donnant à ce monastère d'Angers une église dont la trace a disparu, Saint-Ouën de Villiers, dans la forêt

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. VII, p. 199.

[2] Ms. lat. 5444, fol. 85.

[3] Halphen, *Le Comté d'Anjou au XI^e siècle*, p. 67.

[4] H 2151. *Mélanges Paul Fabre*, p. 215-232.

[5] « Post mortem Roberti filii Willelmi, Ivo suus avunculus, succedens haereditati, dedit, pro anima nepotis, suum viridarium et vineam juxta burgum positam. » (Coll. Moreau, t. XIX, p. 235.)

de Blavou (au sud de l'Orne, près de la Sarthe), et cette charte solennelle constate le consentement demandé par le donateur à ses deux frères présents Guillaume et Seinfroi, et à ses neveux Olivier, Guérin, Guillaume, ainsi qu'à sa nièce Mabile, femme du vicomte Roger (de Montgommery) [1].

Il y aurait incompatibilité absolue entre ce document et la notice sur l'église de Bellême, si l'on voulait identifier, comme l'ont fait à tort l'*Art de vérifier les dates* et les historiens du Perche, Ives II de Bellême avec l'évêque de Séez.

Ives II, le second fils d'Ives Ier, ne semble pas différer du chevalier que Richard II qualifie son très fidèle, sur l'intervention duquel il donnait à Saint-Wandrille [2], pour accroître les ressources destinées à l'entretien des moines, la baronnie de Fontaines-en-Bray [3] avec les églises de Beaumesnil, d'Eclavelles, de Braimoutier-sur-Neufchâtel et du Neuf-Bosc [4].

On trouve une charte d'Avesgaud, évêque du Mans, dans laquelle il déclare que lui et *Ives, son frère*, donnent à l'église des saints martyrs Laurent et Vincent des terres de leur bien propre [5]. Cette donation, sans date, se place avant 1036.

C'est postérieurement à 1031 que moururent Guillaume Ier, et après lui son fils Robert Ier. Mais il survivait un autre fils de Guillaume, Arnoul, sans doute trop jeune à la mort de son aîné pour prendre sa place.

Ives II était avec son neveu Arnoul, le 30 octobre 1048, à Argentel [6], lorsque Guillaume II, duc de Normandie, confirma la dona-

[1] Nous reproduisons plus loin les parties essentielles de cette charte (*Cartul. de Saint-Aubin*, t. II, p. 421).

[2] Entre 1006 (limite donnée par la souscription de Hugues, évêque de Bayeux) et 1027 (date de la mort de Richard II).

[3] Ces identifications résultent d'un aveu de 1392, analysé par D. Toussaint Duplessis (*Description de la Haute-Normandie*, t. I, p. 468).

[4] «Ego Ricardus princeps et dux Normanniae filius Ricardi senioris, Yvonis fidelissimi mei militis interpellatione, dono Deo et Sancto Wandregisilo villam quae dicitur Fontes in Braio,... ecclesiam de Novobosco, ecclesiam de Bosmesnil, Esclaveles et ecclesiam, Braimoustier et ecclesiam, ad supplementum victus monachorum... S. Richardi comitis. S. Papie comitisse, etc.» (Copie de Gaignières d'après l'original, ms. lat. 5425, fol. 70.)

[5] Coll. Moreau, t. XVI, p. 24.

[6] Commune de Manerbe, canton de Blangy (Calvados), d'après l'identification proposée par M. Lot (Hariulf, *Chronique de Saint-Riquier*, p. 225, n° 1).

tion faite à Saint-Riquier [1] par son aïeul Richard II d'une église du diocèse de Rouen, *Scabelli-villa* [2].

La charte du duc Guillaume se termine ainsi : « Hujus rei sunt testes idonei... Yvo de Belismo, Arnulfus nepos ejus. »

Arnoul fut assassiné par Olivier, petit-fils d'Ives II, qui fut, à la suite de ce crime, amené à embrasser la vie monastique et se fit religieux au Bec, où il mena depuis une vie exemplaire.

C'est d'Ives II qu'il est question dans la vie de Gozlin, qui fut abbé de Fleury de 1005 au 8 mai 1030. On y lit qu'Ives de Bellême (*Ivo Belesmensis*) avait donné, « ob ablutionem culparum », Magny-le-Désert au monastère de l'abbé Gozlin. A la mort d'Ives, Guillaume son fils et successeur, reprit ce domaine, pour en doter son fils Benoît, qui n'était même pas encore baptisé, « Benedicto filio suo nondum catechumeno » [3].

Ainsi Ives II de Bellême eut pour successeur son fils Guillaume II. C'est celui-ci qui, outre le moine Benoît, laissa plusieurs fils, Robert II et Ives III, évêque de Séez, connus par une charte que nous allons citer, Guillaume III dit Talvas et deux bâtards, Seinfroi et Guérin.

La filiation d'Ives de Séez résulte d'une façon sûre de la charte par laquelle Robert, fils de Froger, fait don d'une terre à Saint-Vincent du Mans : « terram apud Mairoletas, pro remedio animae meae, necnon et animarum Willelmi de Belismo atque Rotberti filii ejus, de quorum beneficio illam tenui. Firmamentum suum addiderunt domini mei, videlicet comes Gaufridus atque *Ivo Sagiensis episcopus*, praedicti Willelmi filius [4] ».

C'est donc fort exactement que fut dressé l'arbre généalogique conservé à Saint-Martin de Séez et que nous reproduisons ici :

C'est la généalogie de Roger comte de Mongomeri, restaurateur du monastère de S. Martin de Sées. Et premièrement de Ives de Bellesme descendit Guillaume de Bellesme, duquel descendit Ives de Bellesme, evesque de

[1] Hariulf, t. IV, c. 4 et 19; édit. Lot, p. 185, 214. L'auteur de la chronique de Saint-Riquier transcrit les originaux des chartes du *marquis* Richard et du *duc* Guillaume.

[2] M. Lot (p. 351) l'identifie avec Equemauville, cant. de Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque (Calvados). Ne serait-ce pas une autre graphie d'Esclavelles ?

[3] *Vita Gozlini*, cap. 9. *Mémoires de la Société historique de l'Orléanais*, t. XII.

[4] Ms. lat. 5444, fol. 247. La présence du comte Geofroi Martel engage à placer cette confirmation après 1039.

Sees, et Guillaume dit Talvas, qui fut père de Mabile, comtesse d'Alençon, laquelle ledit Talvas donna en mariage à Roger, vicomte de Mongomeri; desquels Roger et Mabile descendirent cinq fils et quatre filles dont les noms ensuivent : Robert, Hugues, Roger, Philippe et Arnould, Maltilde, Angnes, Mabille et Sebille [1].

Cette généalogie est, d'ailleurs, en harmonie parfaite avec la charte d'Ives de Séez que nous avons déjà rappelée et dont voici les passages essentiels :

Ego Hivo episcopus monachis S. Albini Andegavensis quasdam res meas dedi... elemosinam faciens... scilicet ecclesiam S. Audoeni de Villare, que intra Silvam Blavos sita est... Ut autem donum meum absque calumnia S. Albinus in aeternum habeat, firmo illud per manum Herberti Cenomannensium comitis, de cujus dominio fevum pendet, firmantibus idem donum meum Guillelmo fratre meo atque Seinfredo, cum nepotibus meis Oliverio, Warino, Willelmo, et Mabilia nepte mea, praeterea ob spem haereditatis in me habentibus... – S. Hivonis Sagiensis episcopi. – S. Rotgerii vice comitis. – S. Rotberti. – S. Oliverii. – S. Mabilie vice comitisse.

Cet acte, non daté, est postérieur à 1039, Geofroi Martel agissant comme comte d'Anjou; il est antérieur au 14 novembre 1060, date de la mort de ce comte.

C'est postérieurement à cette charte, et avant 1067, qu'Olivier après le meurtre d'Arnoul, disparut de la scène politique.

Le 6 décembre 1067, Hugues de Rocé [2] donna l'église Saint-Martin près Bellême aux moines de Marmoutier [3] «coram episcopo Ivone, Warino et Willelmo nepotibus Ivonis episcopi», en présence aussi de Guillaume Ier, comte de Nevers «qui ipso die filiam suam donavit Huberto vicecomiti Cenomannorum».

Nous avons expliqué plus haut la raison d'être de la présence d'Ives de Séez et de ses neveux aux noces du vicomte Hubert III, leur cousin. Il n'est plus ici question d'Olivier, déjà réfugié dans le cloître.

[1] Ms. lat. 12779, fol. 75. — La généalogie continue.

[2] Commune de Selonnes, arr. de Vendôme (Loir-et-Cher).

[3] Cet acte est daté de la 4e année de l'abbé Barthélemi (Baluze, *Miscellanea*, t. VII, p. 199). L'original (Arch. de l'Orne, H 2205) est cité par M. Halphen (*Le Comté d'Anjou*, p. 295), qui considère la donation primitive comme antérieure à la mort d'Aubert, abbé de Marmoutier (20 mai 1064).

Le nécrologe de l'église du Mans note au 5 avril (1070) l'obit d'Ives, évêque de Séez, qui fut Ives III comme seigneur de Bellême. Il est à remarquer qu'aucun texte d'archives ne donne aux membres de cette dynastie le titre de comte ni même de vicomte. Ce dernier est attribué dans une charte d'Ives de Séez, antérieure à 1060, à Roger, mari de sa nièce; mais les souscriptions de Roger et de Mabile ne furent peut-être apposées que plus tard. La notice historique à laquelle nous avons fait déjà des emprunts donne le titre de comte au gendre de Guillaume III; elle constate que l'époux de Mabile, Roger de Montgommery, devint, après la disparition de la postérité masculine d'Ives l'Ancien, le maître de Bellême.

Rogerus comes, quando Deus illum attulit ad nostros fines, et sua uxor Mabilia, atque suus filius Robertus, sicuti nostri naturales seniores, dederunt ecclesiae particulam silvae Burse quae a vicinis circummanentibus nuncupatur Haia Alneti. Episcopus de Lisoiis vidit, et Balduinus archidiaconus, et plures.

Seinfroi, frère naturel d'Ives de Séez, est mentionné dans une notice du Cartulaire manceau de Marmoutier [1] comme ayant donné à ce monastère une terre au château de Bellême, du consentement du prélat, en présence de ses frères Guérin et Guillaume [2].

Dom Martène, qui a relevé cet acte dans son *Histoire de Marmoutier* [3], a identifié Guérin frère d'Ives de Séez, avec le *Warinus bastardus* cité dans une autre pièce [4].

[1] N° 123; copie de Baluze, *Armoires*, t. LXXVII, p. 28.

[2] «Noverint universi... Seinfredum fratrem bastardum Ivonis, Sagiensis episcopi, donasse S. Martino terram quandam apud castrum Bellissimum, consensu episcopi Ivonis... Testes Odo de Clincampo et ejus filius Gauterius; Guarinus atque Guillelmus, fratres Ivonis seu Seinfredi.»

[3] T. II, p. 42, ms. 1388 (70), Bibl. de Tours.

[4] «Istum Guarinum nothum suspicor ex cartha 74 Cartularii Cenomannensis, in quo ipse videtur esse qui testis nominatur in charta donationis de Sancto Martino Belimensi, in qua testes ita scribuntur : «Warinus bastardus» et post eum : «Hugo de Colentiis et Willelmus frater ejus». Colentiae autem, vulgo Colens, juxta S. Vincencium Cenom. cenobium vicus insignis, semper fuit ditionis dominatorum Bellismi, ut in chartis S. Vincencii notavimus. Unde forte quis poterit non immerito suspicari istos tres filios fuisse ejusdem Ivonis veteranni : sed nihil hic certi definio : id quorum interierit diligentius disquirent; materiam illis meditandi tradidisse sufficiat.» D. Martène a raison de ne pas insister sur sa dernière hypothèse.

Seinfroi, qui épousa une femme nommée Engoie, se trouvait l'héritier de Renaud et Gerberge, auxquels Aubert Ier, abbé de Saint-Aubin (970-977), avait délaissé en précaire, pour un cens de quatre sous angevins, les terres de Vaux, Prignes et Boudré, données par le roi Lothaire (1). A la mort de Seinfroi, les moines laissèrent ces terres à sa veuve, sous condition qu'elle rebâtirait le moulin et certains bâtiments que l'incurie de son époux avait laissés tomber en ruines. Engoie étant morte à son tour, Gui fils de Geofroi d'Idré revendiqua ces terres, et voulut s'en emparer de haute lutte. Des bâtiments furent incendiés et des pouliches appartenant aux moines périrent. Le comte Geofroi obligea enfin Gui à se désister et à amender ses méfaits.

Nous ne pousserons pas plus loin cette étude, dont l'unique but était de différencier les divers Ives, Guillaume et Robert qui ont successivement joui de la seigneurie de Bellême.

(1) *Cartulaire de Saint-Aubin*, t. II, p. 417. «Haeres illorum fuit Seinfredus, qui duxit uxorem nomine Engoiam.»